eaux & vilaine

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

L'Unité de Gestion Vilaine Aval d'Eaux & Vilaine



Rapport d'activité 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Région BRETAGNE

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

MORBIHAN

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

REDON Agglomération

arc sud bretagne
TERRITOIRE D'AMBITION

Bretagne Sud

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Table des matières

PREAMBULE 4

I.Le territoire 5

II.La gouvernance 7
A.Le comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval 7
1)Les élus délégués des EPCI à Eaux & Vilaine et à l'Unité de Gestion Vilaine Aval 8
2)Le bureau territorial 8
3)Les élus cooptés des EPCI à l'Unité de Gestion Vilaine Aval 8
4)Les élus référents communaux 9

III.Le service 9

IV.La stratégie 11

V.La restauration des milieux aquatiques 13
A. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine UGVA 13
1)Méthodologie 13
2)Localisation des travaux UGVA 2023 14
B. Travaux sous maîtrise d'ouvrage FDPPMA 35 17
C. Travaux sous maîtrise d'ouvrage FDPPMA 56 17

VI. Larestauration du maillage bocager 21
A. Nouvelle feuille de route 2023-2027 21
B. Travaux Breizh Bocage 21
C. Travaux Liger Bocage 22

VII.La lutte contre les pollutions diffuses 26
A. Les actions de l'UGVA 26
1)Les actions collectives 26
2)Les actions individuelles 28
B. Les actions des maîtres d'ouvrage agricoles 29
1)Les actions collectives 29
2)Les actions individuelles 29
C. Les actions maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine Opérateur Natura 2000 30

VIII.Les études & l'ingénierie 33
A. Etude des cours d'eau du bassin versant du St Eloi 33
B. Etude de la restauration écologique et paysagère du ruisseau du Fougeray à Pipriac 34
C. Etude de la restauration morphologique et paysagère du Tohon à Célac (Questembert 56) 35
D. Suivi de la qualité des eaux de surface 36
E. Etude de stage sur l'état sanitaire des plantations depuis 2014 37
F. Travail cartographique du maillage bocager 38

IX.L'animation territoriale 40
A. Pédagogie 40
1)Convention CPIE Val de Vilaine – volet pédagogie 40
B. Evènementiel 41
1)Signature du contrat territorial 2023-2025 41
2)Journée mondiale des zones humides 42
C. Presse 42
D. Panneaux 42
E. Supports vidéo 44
F. Newsletter 44
G. Visite de site 45

X.Bilan technico-financier 45

PREAMBULE

Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ont transféré en 2019 à l'EPTB Eaux & Vilaine la compétence Gestion des milieux aquatiques et les compétences associées bocage, ruissellement et pollutions diffuses.

L'EPTB EAUX & Vilaine, avec la mise en place du service « Unité de Gestion Vilaine Aval », est désigné comme maître d'ouvrage des études et des opérations de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant Vilaine aval.

La feuille de stratégie 2020-2025 et la feuille de route 2020-2022 encadrent le premier contrat territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, les Départements d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique, la Fédération Départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques d'Ille-et-Vilaine, cofinancé également par le Département du Morbihan.

Le programme d'actions est réparti selon différents volets (Milieux aquatiques, Pollutions diffuses, Acquisition foncière), il respecte les enjeux prioritaires du 11ème programme de l'Agence de l'eau et est structuré selon 3 axes sous maîtrise d'ouvrage EPTB :

- Axe 1 : Mettre en œuvre les programmations d'actions en faveur des Milieux Aquatiques sur le marais de Vilaine, ses affluents et le Canut Sud.

Il s'agit de restaurer les masses d'eau par une approche de la fonctionnalité hydrologique en lien avec la qualité biologique du marais récepteur.

- Axe 2 : Réaliser les diagnostics nécessaires à la construction de programme d'actions en faveur de la morphologie des cours d'eau sur les bassins orphelins et sur le Trévelo.

Il s'agit de comprendre le fonctionnement et les pressions existantes afin d'enclencher dès 2023 voire 2022 de nouvelles actions sur les bassins du Saint-Eloi, du Marzan, du Rodoir et d'assurer la continuité des actions sur le Trévelo.

- Axe 3 : Evaluer les pressions agricoles à l'origine de la dégradation des masses d'eau et construire une programmation d'actions.

Il s'agit de disposer d'une programmation permettant de mettre en place dès 2023 des actions pour limiter l'impact des pollutions diffuses agricoles.

I. Le territoire



Le **territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval est situé au sud du bassin versant de la Vilaine.** Il s'étend sur une superficie de 900 km², soit **8 % du bassin versant de la Vilaine.**

4 EPCI sont situés sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval : REDON Agglomération, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération..

900 KM²
Superficie

111 200 HABITANTS
répartis sur **2 régions, 3 départements, 4 EPCI, 49 communes**

1 500 KM
Cours d'eau

19 masses d'eau

NATURA 2000
Marais de Vilaine
Estuaire Baie de Vilaine



Seulement **5 %** des **masses d'eau en bon état écologique** sur le territoire de l'**Unité de Gestion Vilaine Aval.**

XX exploitations agricoles

59% de **Surface Agricole Utilisée**

Enjeux

Au regard de l'état dégradé des masses d'eau constaté, des fortes pressions qui s'exercent sur les milieux et des objectifs ambitieux fixés (SDAGE Loire-Bretagne), Eaux & Vilaine oeuvre à :

- **Préserver et améliorer la ressource** en eau tant en qualité qu'en quantité ;
- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques** ;
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire** pour démultiplier les actions.

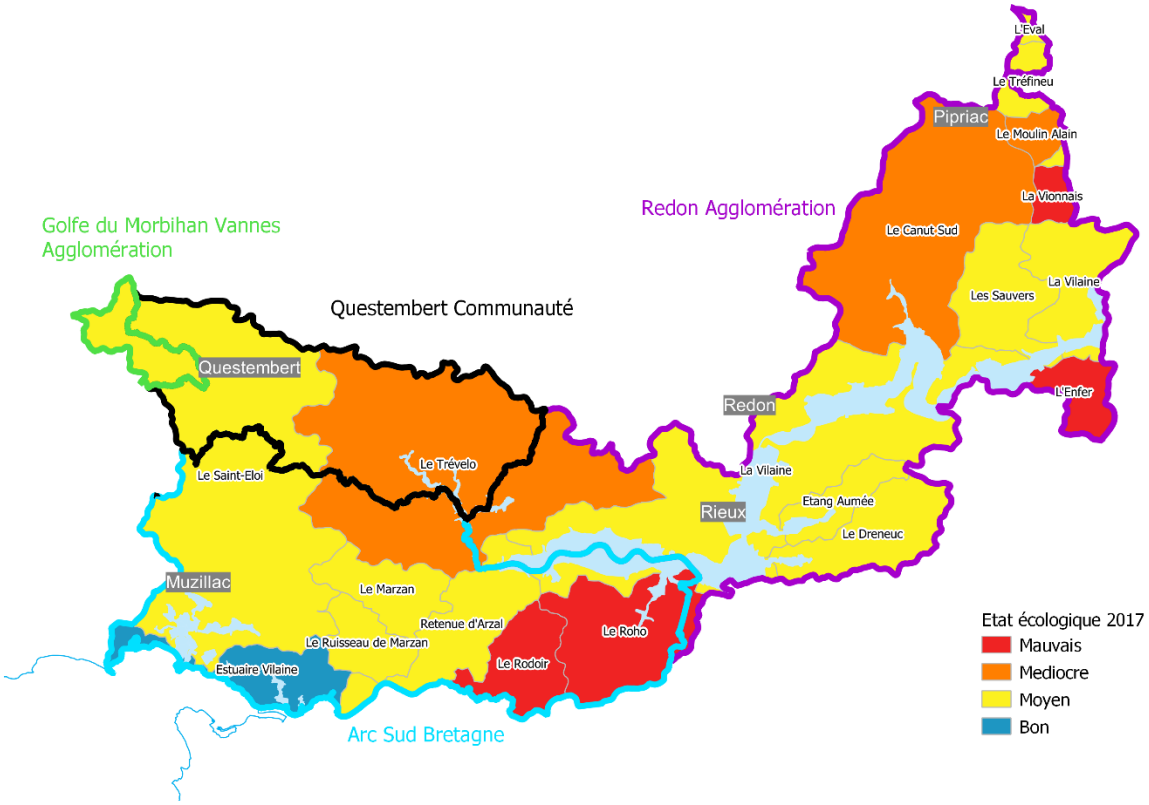


Figure 1 : carte de l'état des masses d'eau de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

II. La gouvernance

A. Le comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Le Comité Territorial agit à l'échelle de l'unité de gestion créée par les décisions de transfert « à la carte » des compétences GEMA et associées par les EPCI vers Eaux & Vilaine, c'est-à-dire, ici à l'échelle de l'unité Aval.

Le Comité Territorial de l'unité est composé de 2 collèges qui réunissent 17 élus :

- un collège composé des 8 délégués titulaires et suppléants des EPCI siégeant au Comité Syndical de Eaux et Vilaine
- un collège formé des 9 membres désignés « cooptés » par les EPCI

EPCI	Président	Elus Délégués EPTB	Elus cooptés
Arc Sud Bretagne	Bertrand Roberdel	Bertrand Roberdel (Nivillac) Régine ROSSET (Billiers)	Patrick GERAUD (Nivillac) Hervé LEFEBVRE (Arzal) Laurence BAUDAIS (Muzillac)
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération		Michel GUERNEVE (Locqueltas) Thierry EVENO (Saint Avé)	Marylène CONAN (Sulniac)
Questembert Communauté		Joël TRIBALLIER (Le cours) Raymond HOUEIX (Le Cours)	Bernard CHAUVIN (Caden) Laurent LE COINTE (Limerzel) Jacky CHAUVIN (Questembert)
Redon Agglomération		Jean-François MARY (Allaire) Yohann MORISOT (Chapelle de Brain)	Jean-Yves COLLEAUX (Langon) Fabrice SANCHEZ (Massérac)

Le Président du comité territorial est désigné parmi les élus délégués titulaires. Il est aussi Vice-Président, membre du bureau syndical de Eaux et Vilaine.

Le comité territorial a pour fonction de suivre la bonne exécution du protocole de transfert signé par l'ensemble des parties en date du 29 mars 2019.

Le Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval de Eaux & Vilaine s'est réuni 3 fois en 2022 pour l'ambition de la nouvelle feuille de route 2023-2025.

1) Les élus délégués des EPCI à Eaux & Vilaine et à l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Les élus délégués sont désignés par les EPCI et siègent au comité syndical de Eaux & Vilaine ainsi qu'au Comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval :

- 5 élus délégués titulaires (deux pour Redon Agglomération et un pour chacune des 3 autres EPCI),
- 3 élus délégués suppléants EPTB (1 pour Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération)

Ils examinent et proposent les orientations techniques, politiques et financières pour la mise en œuvre du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) de la compétence GEMA et des compétences associées.

2) Le bureau territorial

Les élus délégués titulaires (5) constituent le bureau de l'Unité de Gestion Vilaine Aval. Le Bureau a vocation à traiter des affaires courantes du Comité Territorial. Il examine notamment des dossiers qui seront ensuite soumis au Comité Territorial.

Le bureau, composé des 5 délégués titulaires des 4 EPCI à Eaux & Vilaine a été sollicité le 4 mars et le 3 mai en conférence des Présidents des EPCI pour l'ambition 2023-2025.

Le bureau a délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres conclus en procédure adaptée pour les marchés de travaux, fournitures et services inférieurs et supérieurs à 150 000 € HT et inférieurs aux seuils des procédures formalisées, après avis de la commission MAPA constituée des membres du bureau.

3) Les élus cooptés des EPCI à l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Les élus cooptés sont désignés par les EPCI. Elus communautaires ou communaux, ils participent aux groupes de pilotage projet et assurent le lien entre les EPCI et les communes.

Les comités de pilotage

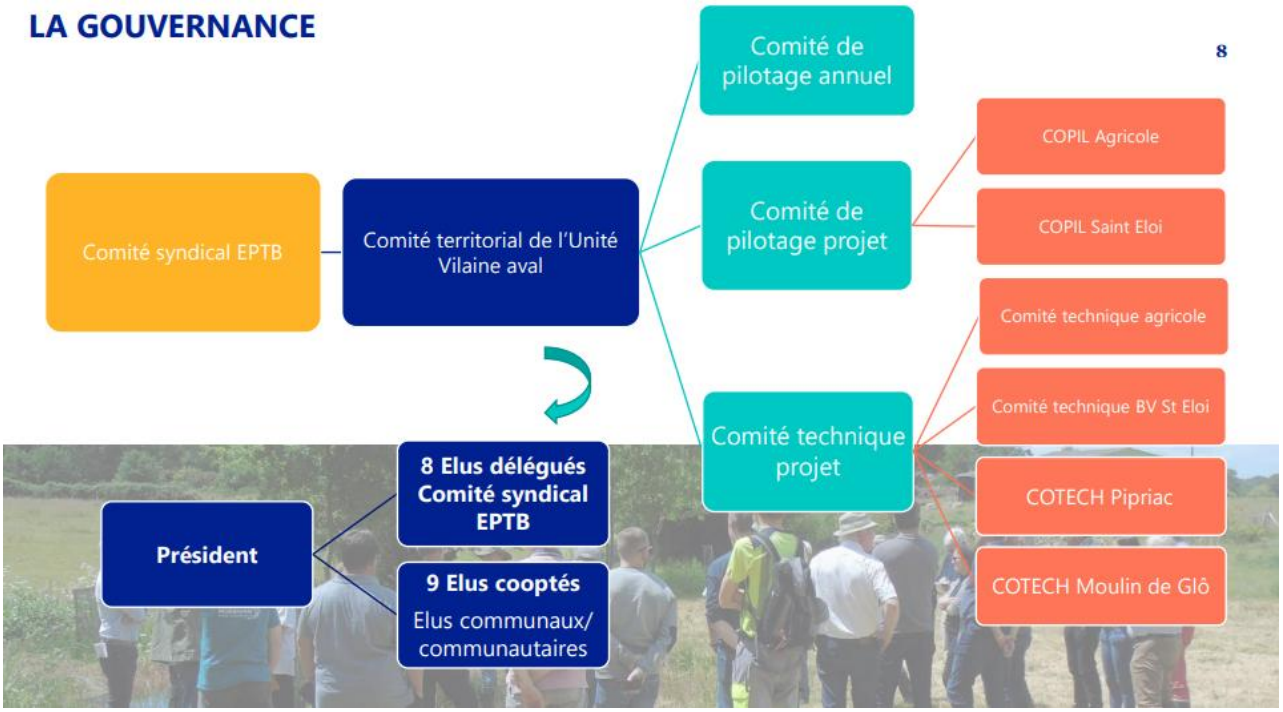


Figure 2 : instances de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Le comité de pilotage annuel de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Le comité de pilotage de l'Unité de Gestion Vilaine Aval se réunit 1 fois par an. Il permet de faire le bilan N-1 et le prévisionnel de l'année N. Le Président de l'Unité de Gestion Vilaine Aval y siège ou désigne un membre du bureau. Il s'est réuni le 3 février 2022.

Sont invités :

- Les élus du comité territorial
- Les élus référents communaux
- Les partenaires techniques
- Les partenaires financiers

Les comités de pilotage projets de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Un comité de pilotage projet est dédié à l'élaboration d'un programme d'actions lié à une thématique spécifique ou à un territoire délimité. Il suit l'avancement des études et des travaux et assure le contact avec les usagers, soit à l'échelle d'un sous-bassin soit à l'échelle d'un projet.

Le Président de l'Unité de Gestion Vilaine Aval y siège ou désigne un membre du bureau.

En 2023, deux comités de pilotage projet sont réunis :

- Comité de pilotage agricole
- Comité de pilotage pour la restauration écologique et paysagère du Fougeray à Pipriac

Sont invités :

- Les élus du comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval
- Les élus référents communaux *(pour un comité de pilotage projet à l'échelle d'un sous bassin)*
- Les partenaires techniques
- Les partenaires financiers

	Comité de pilotage	Comité technique
Unité Vilaine aval annuel multithématique	1	-
Agricole	1	2
Restauration du Fougeray à Pipriac	-	2

Figure 3 : tableau des instances 2023

4) Les élus référents communaux

A la demande du Comité territorial, les communes ont été sollicitées pour identifier un élu réfèrent et faire le lien avec les opérations que le service mène sur le terrain. 38 élus désignés par les communes participent notamment aux comités de pilotage projet, aux groupes de travail locaux et à la concertation en phase travaux. Ils font le lien avec les opérations que le service mène sur le terrain.

III. Le service

L'équipe s'organise avec deux départs et s'étoffe avec deux remplacements et cinq recrutements afin de d'atteindre l'ambition fixée sur un territoire de 900 km^2 soit :

- Une coordinatrice
- une assistante
- Quatre techniciens milieux aquatiques qui réalisent les travaux sur les bassins du St Eloi/Trévelo, Canut sud et marais de Redon soit 2 départs en mars et juin/remplacés en juin et janvier 2024 et deux recrutements en avril et septembre
- Deux animateur bocage dont un recrutement en juin qui poursuivent les actions Breizh Bocage sur tout le territoire et développe les actions sur le territoire ligérien de l'unité
- Un chargé de mission agricole qui a travaillé sur le diagnostic agricole du territoire

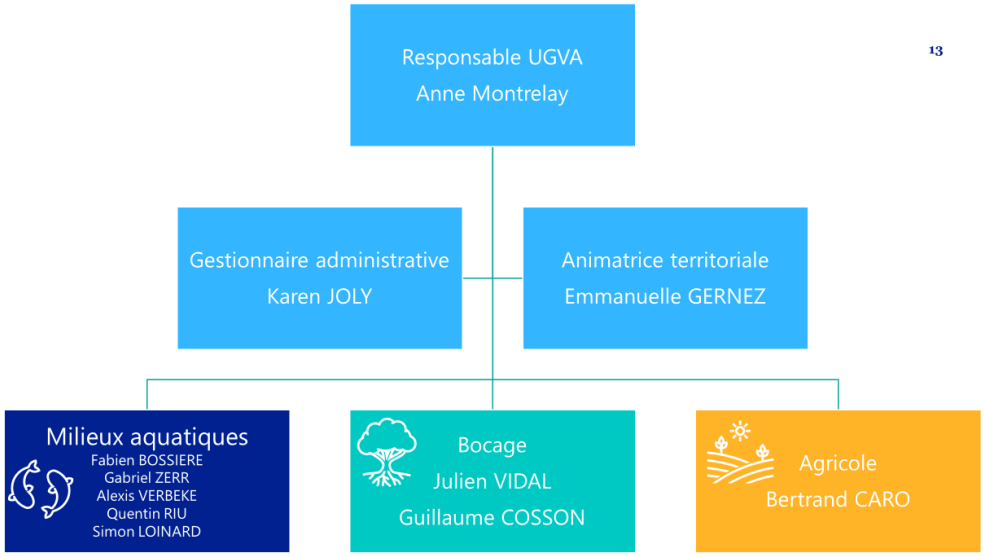


Figure 4 : organigramme du service de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

IV. La stratégie

Des actions pour préserver et améliorer la ressource en eau.

Notre stratégie

Eaux & Vilaine intervient sur différents leviers, notamment des travaux de restauration des **milieux aquatiques**, de plantation du **bocage**. Eaux & Vilaine mène aissi des actions auprès d'acteurs, tels que la **profession agricole** pour accompagner l'évolution des pratiques.

Eaux & Vilaine concentre ses **interventions sur des masses d'eau jugées prioritaires** en garantissant une **approche systémique** sur les projets. Les équipes travaillent et communiquent en transversalité pour faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques et contribuent à adapter notre territoire aux effets du changement climatique. Enfin, Eaux & Vilaine travaille en coordination avec des **maîtrises d'ouvrage agricoles associées**.

L'atteinte de ces objectifs est cependant en partie conditionnée à l'arrêt de toute nouvelle dégradation sur l'eau et les milieux.



8M€
Montant du programme d'actions inscrites au contrat territorial 2023-2025.

Le contrat territorial de bassin versant 2023-2025

Le contrat territorial de bassin versant 2023-2025 est un programme d'actions pluriannuel soutenu financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vlaine et le Département du Morbihan.

V. La restauration des milieux aquatiques



Types d'action

- La **remise du cours d'eau dans son lit d'origine**.
- Le **reméandrage du cours d'eau**.
- La **restauration des zones humides** de source.
- Le **réhaussement de la ligne d'eau** par l'apport de matériaux .

Bénéfices

- Un **cours d'eau reconnecté** à sa nappe souterraine et ses zones humides.
- L'**amélioration des capacités de stockage** l'hiver **et de restitution** l'été.
- Une **dynamique d'écoulement** retrouvée.
- Des **milieux mieux oxygénés**.
- Une **rivière vivante** aux **écoulements, habitats et espèces diversifiés**.

V. La restauration des milieux aquatiques

A. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine UGVA

1) Méthodologie

Objectif :

Reconnecter le cours d'eau avec la nappe d'accompagnement, restaurer les habitats, et diversifier les écoulements.

Travaux préparatoires :

- ✓ Reprise des éléments figurants dans l'étude préalable
- ✓ Relevés topographiques, sondage pédologique
- ✓ Recherche d'éléments historiques (carte ancienne, cadastre Napoléonien, témoignage de riverain…)
- ✓ Utilisation du logiciel de cartographie (QGIS)
- ✓ Élaboration du projet
- ✓ Présentation du projet aux propriétaires et instances concernées
- ✓ Piquetage et cubage des futurs projets à l'aide des outils adaptés (GPS RTK centimétrique…)
- ✓ Rédaction des avants projets pour porter à connaissance
- ✓ Rédaction des DT-DICT
- ✓ Préparation des travaux avec les entreprises sous-traitantes
- ✓ Suivis biologiques et pêches de sauvetage

La technique de restauration

Le choix privilégié de la **restauration de cours d'eau dans le talweg originel** s'appuie sur des données historique (le cadastre napoléonien…) et sur des retours d'expériences. Ce choix de technique de restauration est ambitieux et parfois difficile à faire accepter aux propriétaires fonciers. Mais au regard du contexte hydrologique et géologique du territoire, cette technique est sans doute, sur le long terme, la plus à même d'améliorer durablement l'ensemble des compartiments hydromorphologiques des cours d'eau.

Les travaux consistent à recreuser un lit en fond de vallée à l'emplacement exact du cours d'eau originel. Ces travaux de creusement sont plus ou moins importants selon que l'ancien lit a été totalement comblé ou que les anciens méandres sont encore apparents.

Le matériel utilisé est adapté au contexte naturel et au gabarit du cours d'eau à restaurer : pelleteuse 1.5T à 26T, dumper léger, camion benne et tracteur remorque. D'autres matériels peuvent être utilisés : compacteur, grue etc….

Le cours d'eau recreusé est légèrement sous dimensionné par rapport à un tronçon de référence situé au plus proche des travaux. Les berges sont droites et la profondeur du lit dépend directement de la profondeur à laquelle on retrouve le matelas alluvial originel. Dans le cas de remblais importants, les berges sont talutées en pentes douces ou le terrain est préalablement décapé. Dans tous les cas, le nouveau lit est légèrement sous creusé. Ces actions s'inscrivent sur le long terme et il faut compter sur la dynamique naturelle du cours d'eau et sa capacité à éroder et redistribuer les substrats pour parachever le travail.

Le suivi après travaux permet de visualiser les différents phénomènes d'ajustement du cours d'eau, il est donc souvent judicieux d'attendre pour mieux adapter les travaux et mesures correctives à mettre en œuvre.

Les suivis après travaux ont notamment permis de mettre en évidence les difficultés qu'ont les cours d'eau du territoire (contexte argileux) à éroder et redistribuer les substrats présents naturellement dans le lit mineur restauré. Pour répondre à cette problématique, des fosses peuvent être creusées en extérieur de méandre afin de dynamiser le cours d'eau et d'augmenter sa capacité de rééquilibrage naturel. Les points durs (souches, blocs, bois morts…) sont conservés et enrichis de nouveaux apports.

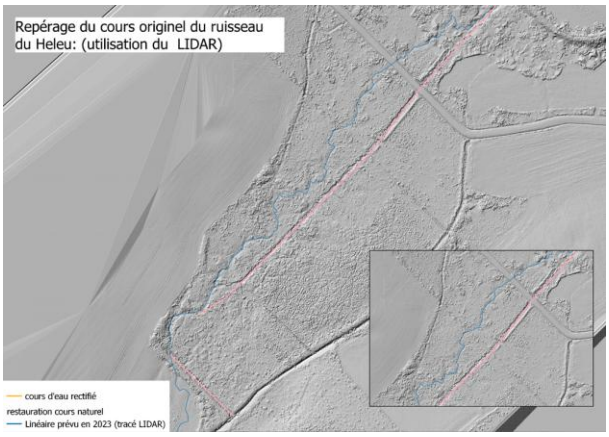
Le cadastre Napoléonien numérisé

Cet outil est disponible en ligne au niveau des archives départementales. Celui-ci est géoréférencé avec un logiciel de cartographie (QGIS, ArcGIS…). Suivant le contexte topographique très spécifique d'un territoire à l'autre, il est possible de retrouver le lit originel des cours d'eau sur des linéaires très importants. Les ortho photos anciennes permettent de compléter et de vérifier les tracés obtenus grâce au cadastre napoléonien.

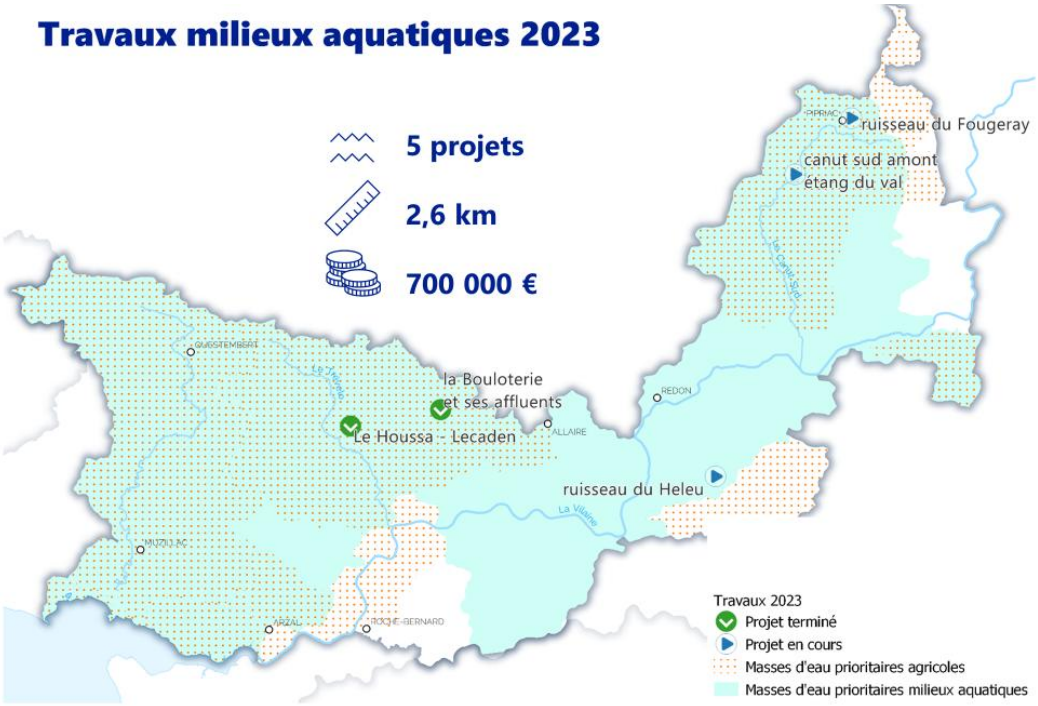


Le LIDAR

Les outils de cartographie « classique » ne permettent pas toujours de retrouver le lit d'origine du cours d'eau, Eaux & Vilaine dispose d'un drone équipé d'un LIDAR. Cet outil de topographie permet de dessiner précisément le relief des parcelles concernées et d'identifier le talweg originel du cours d'eau.



2) Localisation des travaux UGVA 2023



a) Bassin versant des marais de Redon - Redon Agglomération

▶ Renaturation du ruisseau du Héleu (Avessac/44)

BILAN 2023

Travaux milieux aquatiques 2023

Remise du cours d'eau du Héleu dans le talweg

Avessac (44)

500 ml/1 ,5 km









b) Bassin versant du Canut sud – Redon Agglomération

▶ Renaturation du ruisseau du Pélican (Pipriac/35)

BILAN 2023

Travaux milieux aquatiques 2023

Restauration du cours d'eau du Pélican

Pipriac (35)

500 ml











▶ Restauration écologique et paysagère du ruisseau du Fougeray (Pipriac/35)

UNITE DE GESTION VILAINE AVAL

AAP VILLES ET VILLAGES AELB / FONDS VERT : RESTAURATION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU RUISSEAU DU FOUGERAY PIPRIAC (35)

1,5 km de restauration
2 plans d'eau de 1 000 m² supprimés
Plantations, mares, clôture, ouvrages

3 maîtres d'ouvrage
Eaux & Vilaine / GeMA
Redon Agglomération / EU
Pipriac / Espaces verts

Plus de 2 M € de travaux

Étude
2022/2023
Travaux
2023-2025















c) Bassin versant du Trévelo – Redon Agglomération & Questembert Communauté

▶ Renaturation du ruisseau de la Bouloterie (Caden/56)

BILAN 2023

Travaux milieux aquatiques

Remise du cours d'eau la Bouloterie dans le talweg

Caden (56)

300 ml





▶ **Renaturation du ruisseau du Lécaden (Caden/56)**



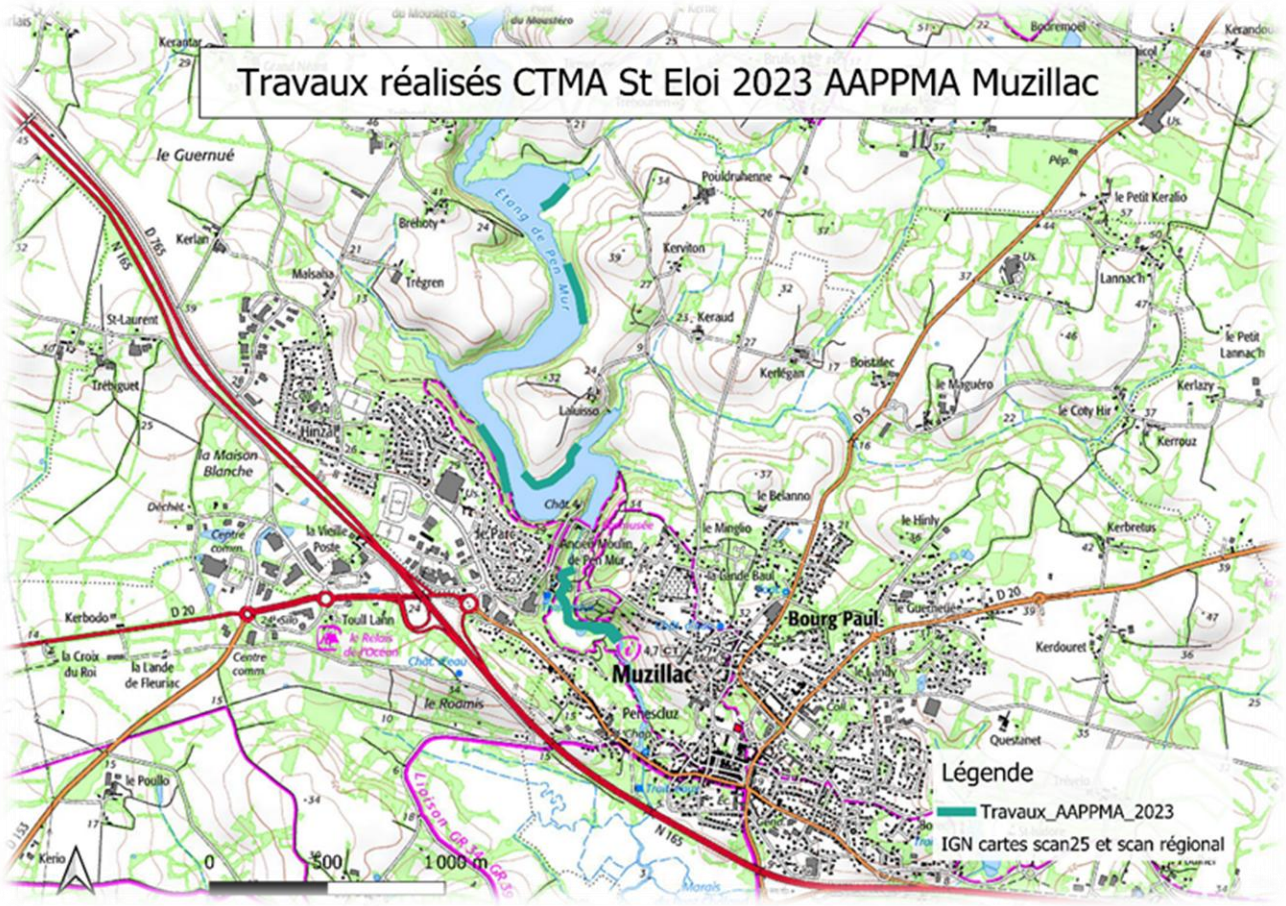
B. Travaux sous maîtrise d'ouvrage FDPPMA 35

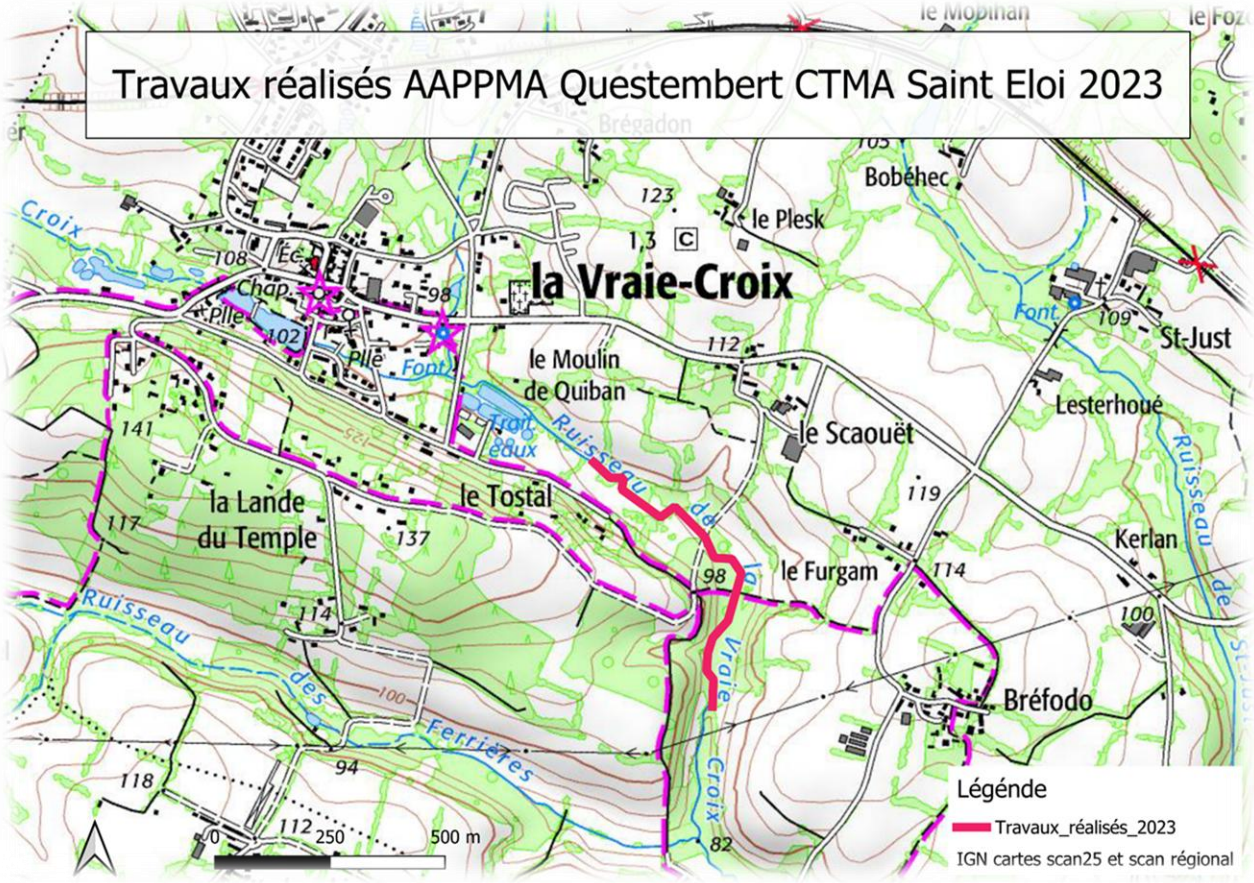
La FDPPMA 35 s'est engagée sur une enveloppe prévisionnelle de 3 600 € dans le contrat territorial afin de réaliser le suivi de la reproduction du Brochet sur le marais de Gannedel suit à l'ouvrage posé dans le précédent contrat.

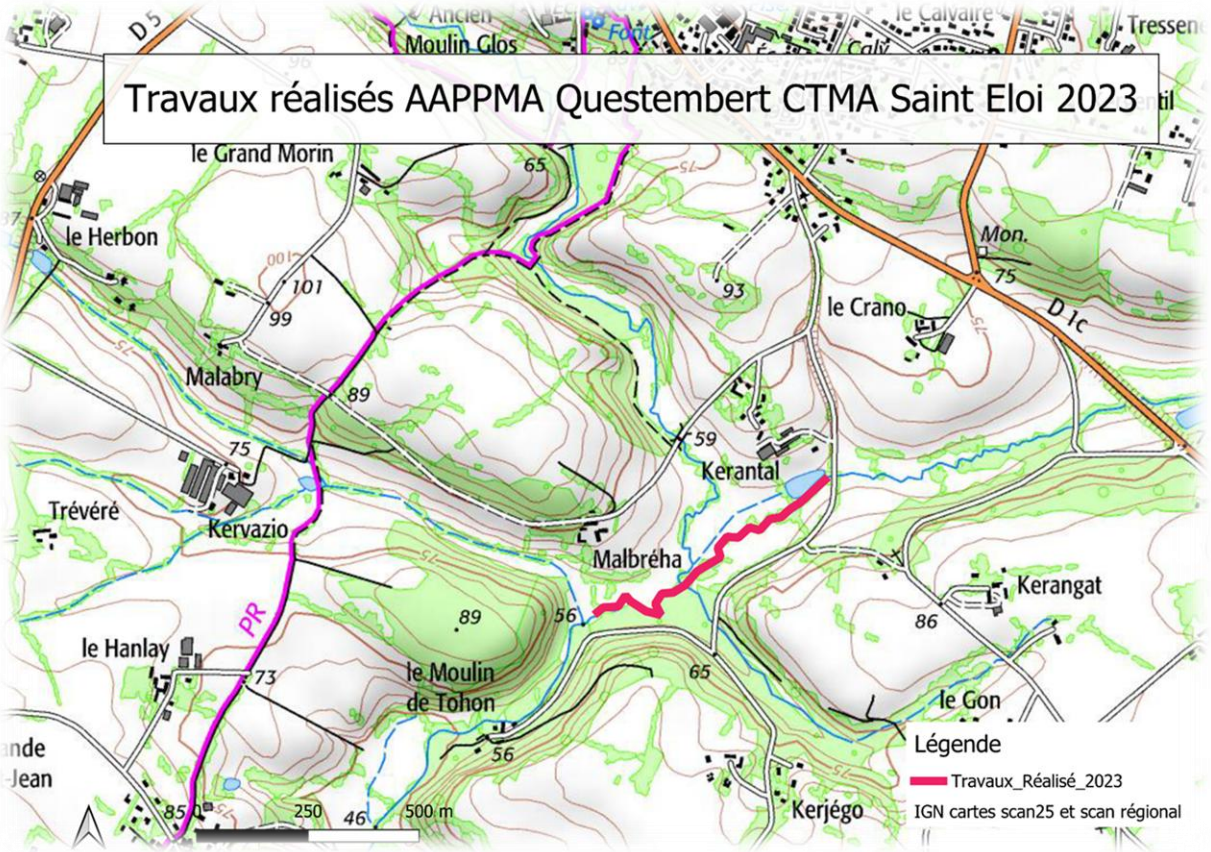


C. Travaux sous maîtrise d'ouvrage FDPPMA 56

La FDPPMA 56 s'est engagée sur une enveloppe prévisionnelle de 3 000 € dans le contrat territorial afin de réaliser des travaux sur la ripisylve sur un linéaire prévisionnel de 2,7 km. Les travaux ont été réalisés sur 2,7 km pour 4 013 € avec 65 bénévoles avec les AAPPMA de la Gaule Muzillacaise et de la Truite Questembergeoise.


Travaux réalisés CTMA St Eloi 2023 AAPPMA Muzillac
Muzillac
Bourg Paul
le Guernué
Légende
Travaux_AAPPMA_2023
IGN cartes scan25 et scan régional
0
500
1 000 m


Travaux réalisés AAPPMA Questembert CTMA Saint Eloi 2023
la Vraie-Croix
le Moulin de Quiban
le Tostal
la Lande du Temple
le Scaouët
le Furgam
Bobéhec
le Plesk
St-Just
Lesterhoué
Kerlan
Bréfodo
Légende
Travaux_réalisés_2023
IGN cartes scan25 et scan régional
0
250
500 m


Travaux réalisés AAPPMA Questembert CTMA Saint Eloi 2023
le Grand Morin
le Herbon
Malabry
Trévéré
Kervazio
PR
le Hanlay
le Moulin de Tohon
Malbréha
Kerantal
le Crano
Mon.
D 1c
Kerangat
le Gon
Kerjégo
Légende
Travaux_Réalisé_2023
IGN cartes scan25 et scan régional
250
500 m

Le **maillage bocager**

VI. La reconstitution du maillage bocager

Types d'action

- La **création de talus**.
- La **création de haies à plat et sur talus.**
- La **protection du bocage** existant.
- L'**accompagnement des filières de valorisation**.
- La **valorisation de la multifonctionnalité** du bocage.
- L'**accompagnement aux pratiques de gestion et aux modèles économiques.**

Bénéfices

- Des **transferts de polluants** vers les cours d'eau **diminués.**
- L'**érosion des sols** et les **inondations limités.**
- Les **cultures** et le **bétail protégés**.
- La **biodiversité favorisée**.
- La **qualité de l'eau** et des **milieux aquatiques améliorés**.
- Des **paysages** et un **cadre de vie préservés**.



Programmes de plantations bocagères

Breizh Bocage est un **dispositif financé par des fonds Feader** (Fonds européen agricole pour le développement rural), **la Région Bretagne, le Département, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Eaux & Vilaine.**

A l'échelle de la Région Pays de la Loire, un dispositif similaire existe : Liger Boczge. Accompagné par un technicien, Eaux & Vilaine vous propose l'élaboration d'un projet de plantations en adéquation avec votre parcellaire.

VI. La restauration du maillage bocager

Le Programme Annuel d'Action en faveur du Bocage 2023 (PAAB 2023) s'inscrit dans le cadre du programme Breizh Bocage 3 porté par l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA) d'Eaux & Vilaine. Il fait suite à l'ensemble des PAAB (2019-2022) portés dans le cadre du programme Breizh Bocage 2 au cours desquels 68,9 km de haies à plat ou sur talus ont été plantés sur le territoire.

A. Nouvelle feuille de route 2023-2027

Cette année 2023 a été marquée par la nouvelle programmation Breizh Bocage avec son troisième programme prévu pour la période 2023 à 2027. Dans ce contexte, une nouvelle feuille de route a été élaboré par l'UGVA et l'ensemble des acteurs locaux afin de définir les grands axes qui seront portés en faveur de la thématique bocage sur le territoire. Cette concertation a pris la forme d'ateliers de travail lors d'une réunion qui s'est tenue le 12 mai 2023 à laquelle ont participé 22 personnes parmi la centaine de personnes invitées (élus et partenaires techniques et financiers notamment).

Le premier atelier avait pour objectif de récolter l'ensemble des avis des personnes présentes concernant la dynamique bocagère du territoire de l'UGVA. Ce travail a été réalisé notamment sous la forme d'une grille AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces). Un second atelier de travail a été consacré à la définition des grands objectifs du territoire et leur priorisation.

Cette nouvelle feuille de route a été validée le 11 juillet en comité territorial et le 15 décembre 2023 par le Comité Syndical d'Eaux & Vilaine.

B. Travaux Breizh Bocage

Au cours de l'élaboration du projet d'aménagements bocagers de l'hiver 2023/2024, 37 exploitants et/ou propriétaires agricoles ont été contactés puis éventuellement rencontrés :

- 34 ont été rencontrés (92 %)
- 28 se sont montrés intéressés par le programme (76 %)
- 26 ont élaboré un **projet d'aménagements bocagers** (70 %)

Concernant la partie du territoire de l'UGVA située en Bretagne, les travaux bocagers projetés permettraient de passer d'une densité bocagère de 55,04 à 55,35 ml/ ha de surface rurale.

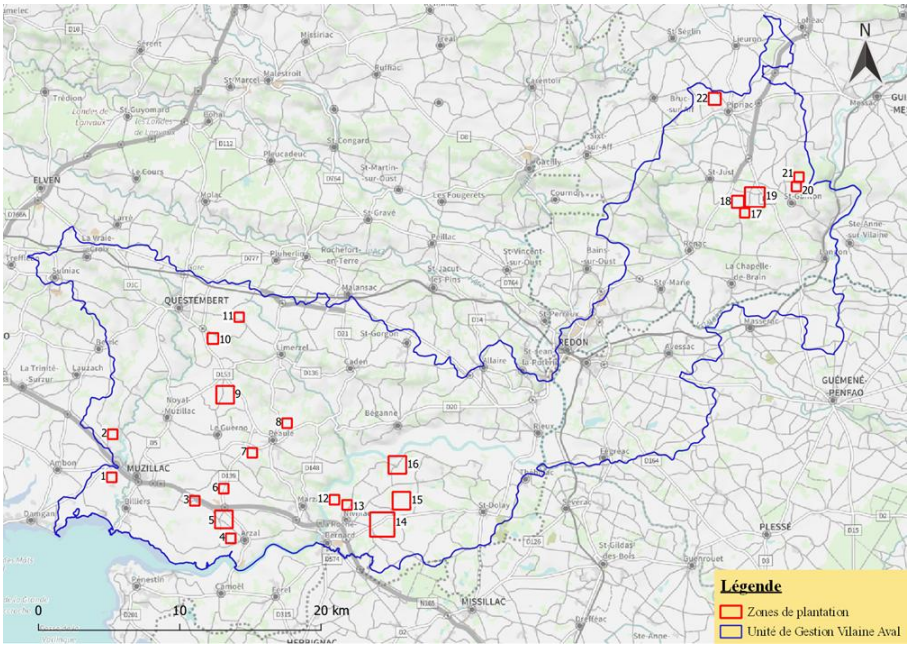


Figure 5 : carte de localisation des zones d'aménagements ("projet acquis") 2023

Le projet définitif s'élève à un linéaire bocager total à créer de 17 509 ml de haies bocagères dont 7 185 ml sur billon ou talus (42 %) et 10 324 ml à plat (58 %).

Au total, ce sont 12 096 plants qui ont été plantés sur 107 linéaires. Tous les plants de haut-jet ont été protégés avec des protections grand gibier.



Travaux de préparation sol
Octobre/Novembre
13 630 ml & 15 370 € TTC



Travaux de billonnage
Octobre/Novembre
7 751 ml & 28 090 € TTC



Travaux de plantation
Janvier/Février
101 127 € TTC



Copeaux pour paillage
Mars
55 740 € TTC

Afin de communiquer sur les travaux bocagers réalisés au cours de la campagne 2023/2024, l'UGVA a organisé un point presse le 23/02/24. Ce point presse a eu lieu sur la commune de Questembert au lieu-dit La Grée Michel où près de 1,7 km de haies dont 1,5 km sur talus ont été réalisés sur des parcelles agricoles.



6 | Le Télégramme

CHEZ VOUS

QUESTEMBERT

1,7 km de haies bocagères plantées à la Grée Michel

C. Travaux Liger Bocage

Au cours de l'élaboration du projet d'aménagements bocagers de l'hiver 2023/2024, 9 exploitants et/ou propriétaires agricoles ont bénéficié des plantations.

Le projet définitif s'élève à un linéaire bocager total à créer de 6 400 ml de haies bocagères dont 566 ml sur billon ou talus et 5 834 ml à plat dont 974 ml de haie double.

Au total, ce sont 6 362 plants qui ont été plantés sur 7 linéaires. Tous les plants de haut-jet ont été protégés avec des protections grand gibier.



Un passage de sous-solage sur une profondeur de 50 cm minimum destiné à ameublir le sol en profondeur Figure



Deux passages d'émiettage du sol avec un outil de type rotavator ou équivalent sur une largeur n'excédant pas 2 mètres.















VII. La lutte contre les pollutions diffuses





Types d'action

- **L'accompagnement individuel** avec un **diagnostic** et un **suivi** dans le temps :
 - Désherbage mécanique.
 - Changement de système : AB, système herbager.
 - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).
 - Diagnostics de parcelles à risque de transfert.
- **L'accompagnement collectif** :
 - Ferme ouverte.
 - Plateforme de démonstration, rdv bout de champ.
 - Groupes d'échanges.
 - Essais culturaux.
 - Formations.
 - Echanges parcellaires.

Bénéfices

- Des **techniques alternatives** engagées pour diminuer les polluants.
- Des **leviers agronomiques encouragés**.
- Un **changement de pratiques accompagné**.
- Une **qualité des sols** et de **l'eau améliorée**.

VII. La lutte contre les pollutions diffuses

L'année 2023 est la première année de programmation agricole avec les maîtres d'ouvrages agricoles. Les actions menées sont donc des actions individuelles et collectives.

A. Les actions de l'UGVA

1) Les actions collectives

a) Journée valorisation & gestion durable des haies

Dans le cadre de ses actions agricoles collectives, le mercredi 22 novembre 2023, l'UGVA a organisé une demi-journée portant sur la valorisation et la gestion durable des haies bocagères. Cette demi-journée a réuni une soixantaine de personne et s'est déroulée sous forme d'ateliers. Ces ateliers étaient les suivants :

- Atelier 1 : les programmes de plantations bocagères, au cours duquel le programme Breizh Bocage a été présenté ainsi que les travaux bocagers réalisés sur l'UGVA
- Atelier 2 : les bonnes pratiques de gestion durable des haies
- Atelier 3 : des filières locales de valorisation du bois
- Atelier 4 : la multifonctionnalité des haies

Une démonstration d'un élagueur professionnel et d'outil agricoles à destination de l'entretien des haies a également eu lieu.



Les haies de bocage abordées par les agriculteurs

Bains-sur-Oust — Dans l'objectif de rassembler la profession agricole autour de l'enjeu de la qualité de l'eau, Eaux & Vilaine a proposé une rencontre pour aborder entre autres les bocages.

Eaux & Vilaine, établissement public territorial de bassin (EPTB), agit pour l'aménagement et la gestion de la Vilaine et de ses affluents. Dans le cadre de son programme d'actions Breizh Bocage, Eaux & Vilaine, la Fédération des Cuma de Bretagne, la chambre d'agriculture, ainsi que d'autres acteurs techniques du monde agricole, ont rassemblé une quarantaine d'agricultrices et agriculteurs du territoire, sur l'exploitation du Gaec (groupement agricole d'exploitation en commun) de la Pilais. Mercredi, la météo étant favorable à un travail sur les cultures (après plusieurs jours pluvieux retardant les semis de céréales) a fait baisser le taux de participation.

« Un réservoir du vivant »

Malgré tout, diverses actions autour des haies bocagères étaient proposées car la plantation ou le maintien de ces haies contribue à réduire les transferts de polluants dans les cours d'eau.

trations pour apprendre à valoriser et gérer durablement les haies, se sont déroulés tout au long de l'après-midi.

« La haie, c'est beaucoup d'entretien, souvent vu comme une contrainte de gestion. On présente aux agriculteurs des clés de gestion et de valorisation, de façon durable. Le bocage est très important pour la qualité de l'eau, il capte par exemple les nitrates qui ne vont alors pas se diriger vers les milieux aquatiques, argumente Bertrand Caro, chargé de mission agricole pour Eaux & Vilaine. Il arrête aussi les flux de sédiments quand il y a une érosion des sols : ça fait barrage. La haie est importante également pour l'élevage, c'est un abri pour le bétail en période de chaleur, et c'est aussi un réservoir du vivant incroyable qu'il faut à tout prix préserver dans le contexte actuel. Un allié pour les cultures, tous les auxiliaires qui se trouvent dans ces haies peuvent consommer les ravageurs à une époque où on s'interro-

L'atelier sur les programmes de plantations bocagères s'est déroulé au Gaec de la Pilais. | Photo : Ouest France



b) *Projet Finetais*

Parmi les autres actions de l'UGVA, le projet de la Finetais vise la conception d'un système de culture à bas niveau d'intrants sur une aire d'alimentation de captage.

Le captage de la Finetais (SAINT-NICOLAS-DE-REDON, 44) intègre depuis 2007 le réseau de surveillance des eaux souterraines du bassin Loire-Bretagne (AELB).

Les données issues du suivi de la qualité de l'eau de ce captage révèlent des valeurs hors normes sur les paramètres Nitrates (des données disponibles depuis 1985, actuellement 3 mesures annuelles) et Pesticides (> 600 molécules recherchées, actuellement 2 mesures annuelles).

L'association d'usagers qui gère ce captage souhaite améliorer les critères de potabilité de cette eau avec l'objectif de les atteindre. L'idée sous-jacente des usagers est aussi de préserver et restaurer les espaces naturels de la zone. Le paysage s'est transformé en 60 ans : réduction du réseau bocager, agrandissement des parcelles et évolution de l'occupation des sols (pâtures ➔ cultures céréalières).

Les deux agriculteurs exploitant les parcelles de la zone supposée d'alimentation du captage, sont potentiellement intéressés pour tester sur ces parcelles, des systèmes de cultures à bas niveau d'intrants (ex : CHANVRE, BLE NOIR). Ils conditionnent leur engagement à une rentabilité économique équivalente, et des itinéraires techniques applicables.

Le projet consiste en la réalisation de prélèvements pour analyses reliquat azote avec Entretiens et conseils auprès de l'exploitant agricole.





c) *Projet Réseau pâturage*

L'herbe est un couvert favorable à la préservation de la ressource en eau : 1er levier antiérosif, captation des nitrates, baisse du recours aux intrants... Les couverts herbacés concourent à la réduction des transferts d'éléments vers les milieux aquatiques. Le développement et le maintien des surfaces en herbe par le pâturage est le 1er poste budgétaire des actions agricoles 2023-2025 de l'UGVA (hors MAEC), actions visant à préserver la ressource en eau de ce territoire. Les pratiques de pâturage sont cohérentes avec les objectifs de restauration des cours d'eau.

Le territoire de l'UGVA présente un contexte climatique particulier : une pousse de printemps précoce, et des conditions climatiques séchantes peu favorable à la pousse de l'herbe.

Dans ce contexte particulier, un projet de mise en place d'un réseau d'éleveuses-eurs de ruminants en système à dominante herbagère sur l'UGVA, souhaitant témoigner sur la conduite de leur troupeau a été proposé aux Maitres d'ouvrages de l'UGVA.

Les objectifs de cette action sont multiples : produire des références techniques locales, mettre en avant l'expertise des éleveuses-eurs en systèmes herbagers (ou tendant vers), communiquer sur les expérimentations en cours sur le territoire, apporter des réponses aux porteurs de projets, …

Le but de cette action de promouvoir les systèmes herbagers, et de soutenir les systèmes en place.
La 1ère étape de ce projet en 2023 a été consacrée à la création et la mise en place du réseau d'éleveur herbager.

d) Table ronde de l'enseignement agricole

L'UGVA a également contribué à une table ronde autour des systèmes herbagers avec le CIVAM 44, ouverte à l'enseignement agricole.



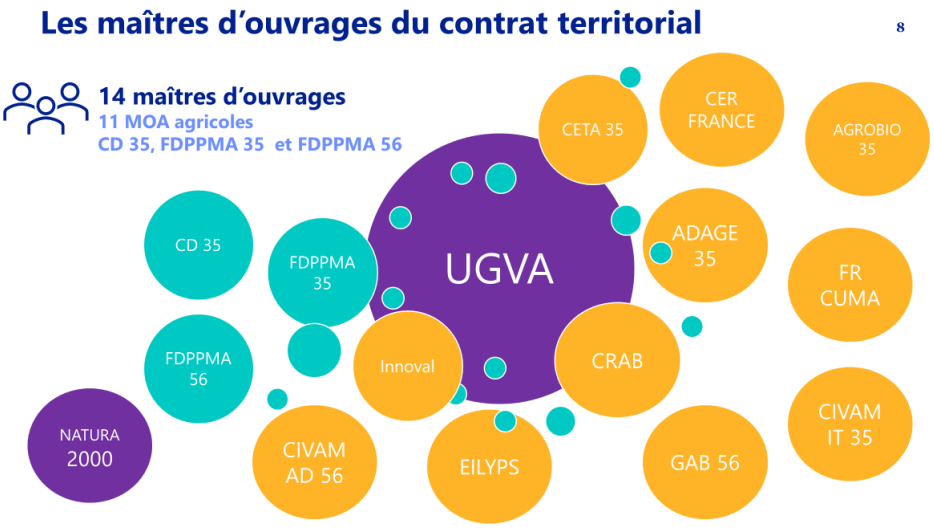
2) Les actions individuelles

Eaux & Vilaine accompagne les agriculteurs du bassin de la Vilaine pour faire évoluer les pratiques, pour la préservation de la ressource en eau. Eaux & Vilaine propose aux agriculteurs l'aide au désherbage mécanique avec une enveloppe plafond de 9 600 euros, non subventionnée, à raison de 80 €/ha/an/exploitant, plafond de 3ha / exploitant. Il est proposé un suivi individuel à la parcelle avec des passages réguliers du technicien d'une structure agricole maître d'ouvrage, pour décider du meilleur moment de passage des outils. Le passage des outils se fait par la CUMA/ETA locale.

Ce sont potentiellement 40 exploitants qui pourraient bénéficier de cette aide. Cinq agriculteurs en ont bénéficier en 2023.



B. Les actions des maîtres d'ouvrage agricoles



1) Les actions collectives

Onze structures agricoles ont donc permis la réalisation de 22 actions de type café transmission, plateforme de démonstration sur les systèmes herbagers, couverture des sols… Cela représente un taux de réalisation de 59%.

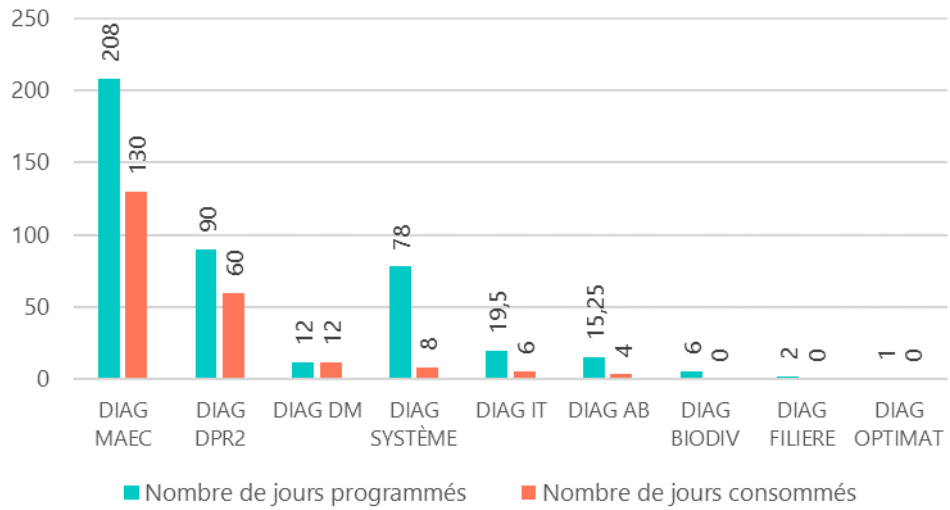


2) Les actions individuelles

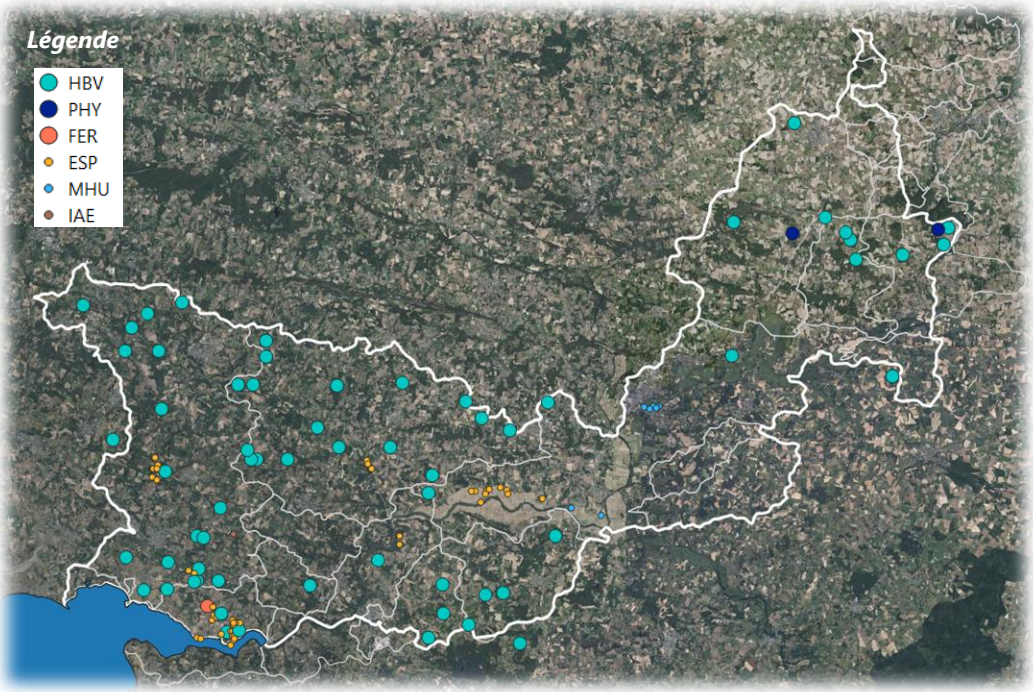
Ces actions concernent les diagnostics d'exploitation réalisés par les maîtres d'ouvrage agricoles. Le taux de réalisation est de 46% avec 74 diagnostics réalisés sur 162 prévus au programme. Ce sont notamment des diagnostics :

- MAEC pour 59%
- DPR2 (captage du Logo à Questembert/56) pour 27%

- Désherbage mécanique pour 5%



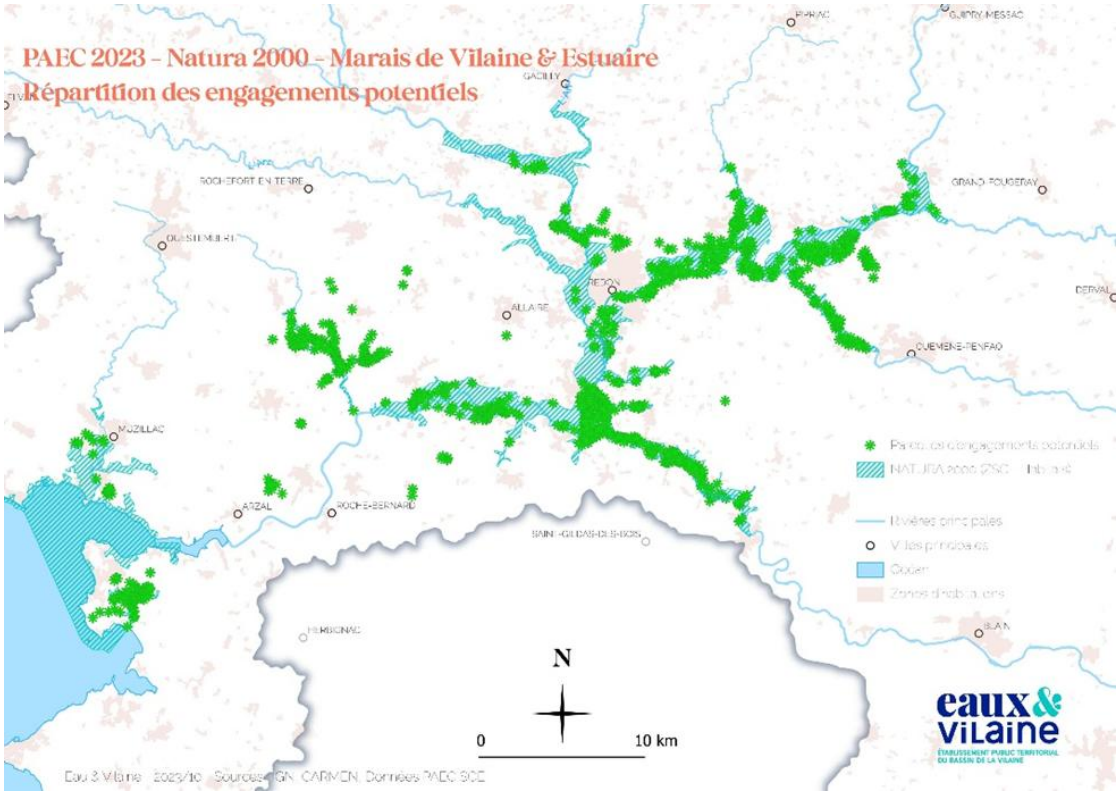
On relève plus de diagnostic à l'ouest, notamment sur le bassin versant du St Eloi, zone d'élevage et peu de diagnostic en Loire-Atlantique. En effet le périmètre du PAEC est réduit au périmètre de protection du captage de Massérac. Ce périmètre sera élargi en 2024. Pour les diagnostics MAEC, il y a davantage de diagnostics pour les mesures herbivores et un intérêt pour les infrastructures agroécologiques.



C. Les actions maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine Opérateur Natura 2000

Au titre de Natura 2000, Eaux & Vilaine est également maître d'ouvrage d'actions individuelles agricoles pour les diagnostics MAEC les périmètres Natura 2000 Marais de Vilaine et Baie/Estuaire de Vilaine. A ce titre, 120 000 € de budget prévisionnel ont été inscrits au contrat. Cette enveloppe a permis d'engager 41 exploitations en Bretagne pour 650 ha et 59 exploitations en Pays de la Loire pour 1 200 ha. Si en Pays de la Loire les surfaces engagées sont comparables à 2021, les pertes sont importantes en Bretagne avec des engagements de plus en plus complexes et un dispositif très chronophage pour toutes les parties prenantes.

Eaux & Vilaine a eu recours à un prestataire et à mener six réunions d'information. Au total on compte 4 diagnostics d'exploitation et 3 plans de gestion sur le site Natura 2000 Estuaire et 26 diagnostics, 26 plans de gestion sur le site Natura 2000 Marais de Vilaine.



Les **actions transverses**

VIII. Les études & l'ingénierie





Types d'action

- Le **soutien technique** à la mise en oeuvre de projets.
- Le **pilotage d'actions émergentes** et de **solutions innovantes**.
- Le **suivi d'études** locales déclinables à l'échelle du bassin.
- La **consolidation des données**.

Bénéfices

- Une **expertise** au service des projets des collectivités et des partenaires.
- De **nouvelles connaissances** autour de la gestion de l'eau sur les territoires (assainissement, pluvial...).
- L'**enrichissement du Centre de ressources** d'Eaux & Vilaine.
- Une **évaluation rendue possible** grâce au suivi des indicateurs.

VIII. Les études & l'ingénierie

A. Etude des cours d'eau du bassin versant du St Eloi

Cette étude inscrite dans le Contrat territorial de bassin versant Vilaine Aval 2020-2022 a pour objectif de recueillir et hiérarchiser les différentes altérations et de définir les actions. L'objectif est d'atteindre pour l'année 2027 le bon état écologique fixé par la directive cadre européenne sur l'eau sur la masse d'eau « l'étier de Billiers et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire ».

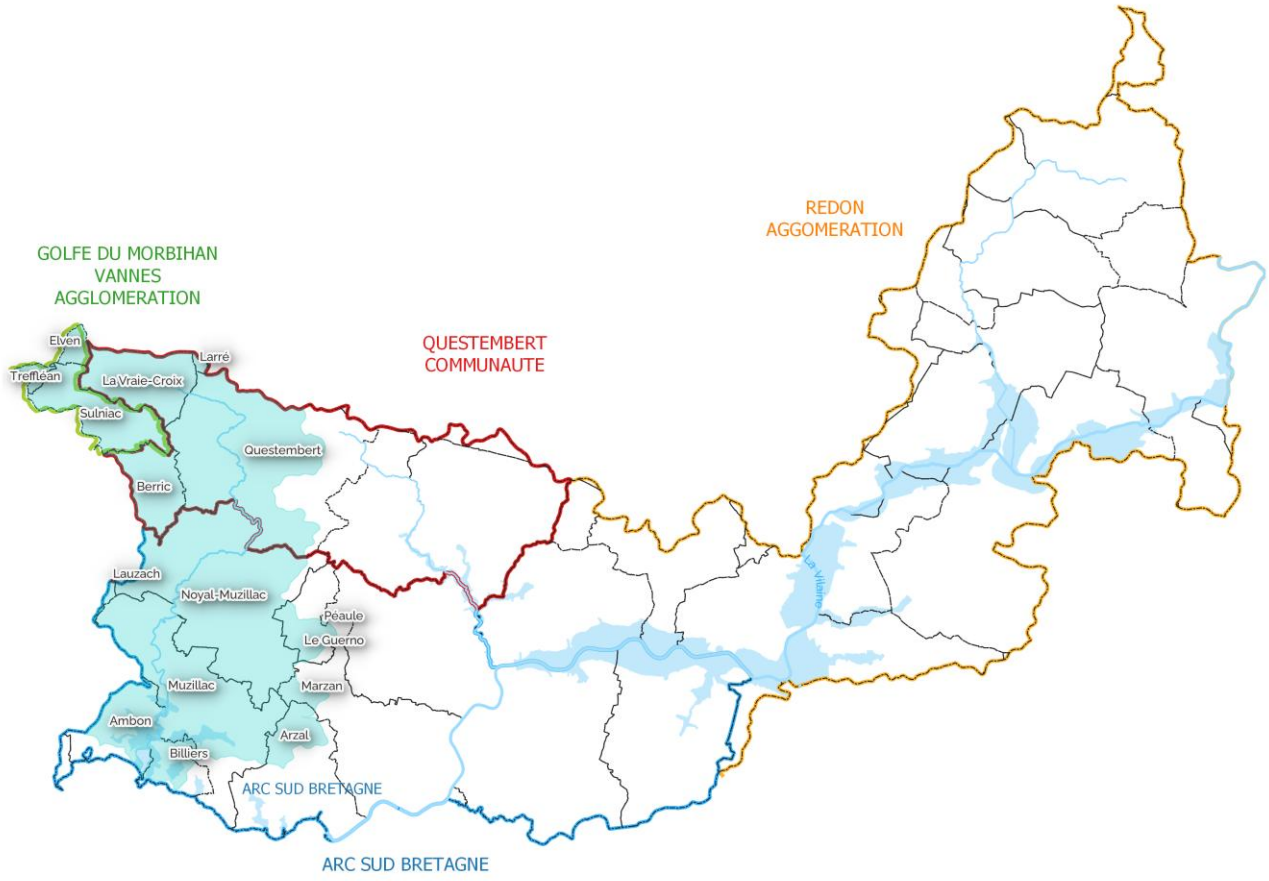


Figure 6 : carte du bassin du St Eloi

Le cours principal du Saint-Eloi et ses affluents drainent un bassin versant de près de 176 km², deux principaux cours d'eau : Le Tohon ou Moulin de Tohon à l'Est et le Kervily à l'Ouest. Il draine 15 communes dont 2/3 de sa surface sur les communes de Noyal-Muzillac, Muzillac et Questembert.

Au niveau de l'étier de Billiers, le cours principal du Saint Eloi et quelques affluents subissent l'influence des marées. Les marais retro-littoraux du Saint-Eloi s'étendent sur près de 500 ha, répartis entre trois communes différentes : Muzillac, Ambon et Billiers.

Au total, ce sont 227 km de cours d'eau qui ont été diagnostiqués dont 15 km de douves de réseau primaire. Soit près de 212 km de cours d'eau diagnostiqués.

L'enquête publique s'est déroulée 3 au 20 janvier 2023. L'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général le programme d'actions a été signé le 13 mars 2023. L'arrêté préfectoral de déclaration a quant à lui été signé le 16 février 2023, autorisant les travaux pour une durée de 10 ans.

B. Etude de la restauration écologique et paysagère du ruisseau du Fougeray à Pipriac

Le projet vise l'étude de maîtrise d'œuvre des travaux pour les phases ACT, EXE, DET, AOR et les travaux de renaturation du ruisseau du Fougeray et de son milieu dans l'espace urbain et périurbain de Pipriac. A l'initiative du projet, l'objectif d'atteindre le bon état de la masse d'eau du Canut sud en état médiocre.

Par son ambition, le projet permettra de valoriser la présence des milieux aquatiques et plus largement la nature en ville par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.
Le projet fait l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre avec Ouest Aménagement. Le marché a été attribué le 3 décembre.
L'étude est financée dans le cadre de l'appel à projet Actions innovantes de l'AELB. Démarrée en 2022, l'étude a été rendue été 2023.

En 2023, Eaux & Vilaine a répondu à l'appel à projets pour la renaturation des villes et villages de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi qu'au Fonds vert dans le cadre d'un projet transversal de financement de travaux relevant de différentes compétences. La candidature d'Eaux & Vilaine a été retenue.
L'opération consiste donc à proposer un projet de renaturation ambitieux sur près d'1,5 km, intégrant un volet hydromorphologie et un volet paysager, compatible avec les projets actuels et futurs de la commune. Cette restauration écologique s'accompagne d'un ambitieux programme d'aménagement paysager pour que le site devienne véritablement un lieu de promenade et de villégiature, et permette à la population et aux usagers la découverte et la compréhension des aménagements de génie écologique.



Par ailleurs, ce projet implique des interventions sur le réseau d'assainissement collectif situé dans l'emprise des travaux.
La commune est compétente pour les travaux d'aménagements paysagers et les travaux associés (cheminements et stabilisés, platelage, mobilier, …) ainsi que pour les travaux sur le réseau eaux pluviales.
REDON Agglomération est de son côté maître d'ouvrage des travaux relevant de sa compétence en ce qui concerne les réseaux d'assainissement collectif et qui sont nécessaires à la restauration du ruisseau en milieu urbain.

Eaux & Vilaine, REDON Agglomération et la commune de Pipriac ont décidé de conclure à cette fin une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage confiant à Eaux & Vilaine le suivi des travaux d'aménagements paysagers sur les espaces verts et des travaux associés le long du cours d'eau et le suivi des travaux de réalisation des réseaux d'assainissement collectif sur le linéaire concerné, qui seront réalisés de manière

concomitante avec les travaux de restauration des milieux aquatiques réalisés directement par Eaux & Vilaine dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMA.

Pour son marché de maîtrise d'œuvre, Eaux & Vilaine a lancé une consultation en fin d'année. Les premiers travaux ont été réalisés au second semestre 2023 sur la partie périurbaine en amont.

C. Etude de la restauration morphologique et paysagère du Tohon à Célac (Questembert 56)

L'EPTB Eaux & Vilaine est à l'initiative du projet de restauration du cours d'eau du Tohon à Célac, projet inscrit dans le cadre du contrat territorial Eau Vilaine Aval 2023-2025 via les actions milieux aquatiques sur le bassin versant du Saint Eloi.

L'étang de Célac se situe sur le cours d'eau du Tohon au niveau de la commune de Questembert sur la masse d'eau « étier de Billiers et ses affluents de la source jusqu'à l'estuaire » FRGR 0106 classée en zone d'action prioritaire pour l'anguille et l'ouvrage est inscrit au référentiel d'obstacle à l'écoulement.
Le ruisseau de Tohon est classé en liste 1 et liste 2 au titre de l'article l 214-17 du code de l'environnement. Cela implique la mise en conformité des ouvrages entravant la continuité écologique.
Le ruisseau de Tohon est inclus dans la liste de cours d'eau classés en réservoir biologique par le SDAGE.
L'étang de Célac est adjacent à l'ancien moulin de Célac qui est fondé en titre (carte de Cassini). Le plan d'eau est cependant beaucoup plus récent car sa création remonte à 1974. Le plan d'eau est autorisé par un arrêté préfectoral du 9 juillet 1974 fixant le règlement d'eau.

La Ville de Questembert est propriétaire du plan d'eau de Célac. La commune a aménagé un chemin pédestre et un parcours de santé autour de l'étang.



Aujourd'hui il convient de réaliser l'étude pour la restauration morphologique du cours d'eau du Tohon pour laquelle Eaux & Vilaine est compétent dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMA.

Cette restauration s'accompagne d'une ambition d'aménagement paysager de la commune pour que le site devienne un lieu de promenade et permette à la population et aux usagers la découverte et la compréhension des aménagements de génie écologique. Ces enjeux s'accompagnent d'une volonté de maintenir une traversée du site du nord au sud à destination des piétons, voie verte pour la commune qui s'accompagnera de lieux de loisir afin de donner à ces bords de cours d'eau des allures de parc et promenade à l'aspect rustique et valorisant la biodiversité. La commune est compétente pour les travaux d'aménagements des espaces verts de son territoire : cheminements, aménagements paysagers et mobiliers urbains, requalification de l'aire communale de camping-cars.

Eaux & Vilaine et la commune de Questembert concluent une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui définit les conditions dans lesquelles, la commune de Questembert délègue à Eaux & Vilaine la maîtrise d'ouvrage de l'étude de ses volets. Cette convention ne traite en aucun cas des actions qui découleront de la présente étude telles que la consultation des entreprises et la réalisation des travaux, chaque partie prenante de la présente convention assurant par la suite en direct la maîtrise d'ouvrage

des travaux relevant de ses compétences (travaux GEMA pour Eaux & Vilaine et travaux d'aménagements des espaces verts de son territoire pour la commune (cheminements, clôtures, aménagements paysagers et mobiliers urbains, requalification de l'aire communale de camping-cars…).

L'étude est estimée à 75 000 € TTC. Elle comprend l'étude de la restauration morphologique du cours d'eau du Tohon en lieu et place de l'étang (voire un volet hydraulique), le volet paysager (cheminement, mobilier), le volet concertation de la population, le porter à connaissance auprès des services de l'Etat et la requalification de l'aire communale de camping-cars. Elle comprend les missions d'étude préliminaire (EP), avant-projet (AVP), projet (PRO).

Pour son marché de maîtrise d'œuvre, Eaux & Vilaine a lancé une consultation en fin d'année.

D. Suivi de la qualité des eaux de surface

L'objectif de ce suivi est d'identifier et de caractériser les pollutions diffuses présentes dans les cours d'eau des 19 masses d'eau de l'UGVA.

<u>19 campagnes de prélèvements ont été menées sur 16 points de suivi :</u>

- 159 mesures in situ (t°, O2, cond)
- 159 analyses physicochimiques (N, P)
- 111 analyses pesticides

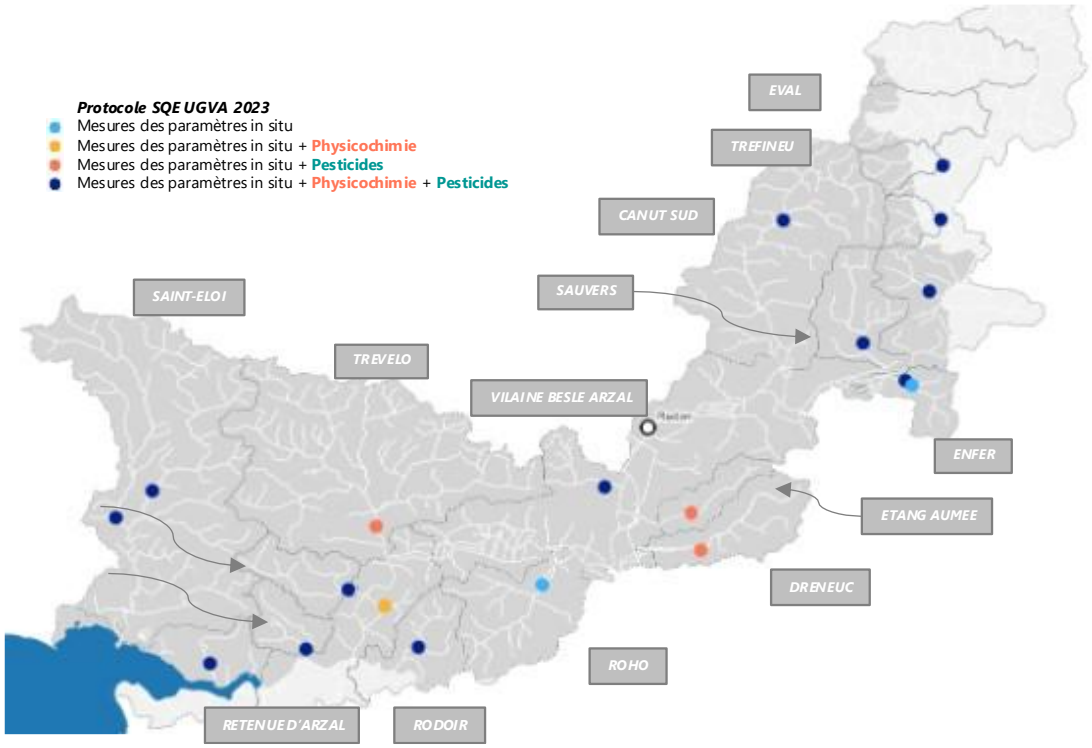


Figure 7 : carte de localisation des stations de suivi de la qualité des eaux de surface de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

L'exploitation des résultats de ce suivi a permis d'établir un état des lieux exhaustif de la qualité des eaux superficielles de ce territoire, avec un état de référence. Cet état des lieux vient compléter et conforter le diagnostic agricole. Cela permettra d'évaluer à moyen terme l'efficacité de la stratégie agricole de l'UGVA, dont l'objectif est de préserver la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole.

Trois cours d'eau présentent des qualités d'eau plus dégradées en pesticides et nitrates :
Le Moulin Alain (35), l'Enfer (44). Et le Trégolo à Arzal (56). Un cours d'eau présente une qualité plus préservée ; les Sauvers (35).

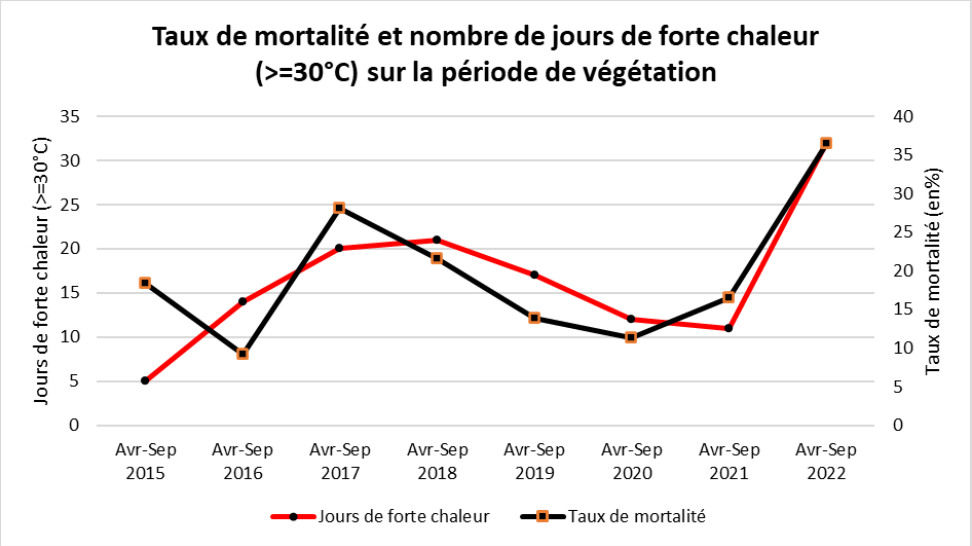
Huit molécules sont particulièrement présentes dans les prélèvements : le S-Métolachlore, l'ASDM (métabolite du Nicosulfuron), le Glyphosate et son métabolite l'AMPA, le Métazachlore-ESA et le Diméthénamide.

E. Etude de stage sur l'état sanitaire des plantations depuis 2014

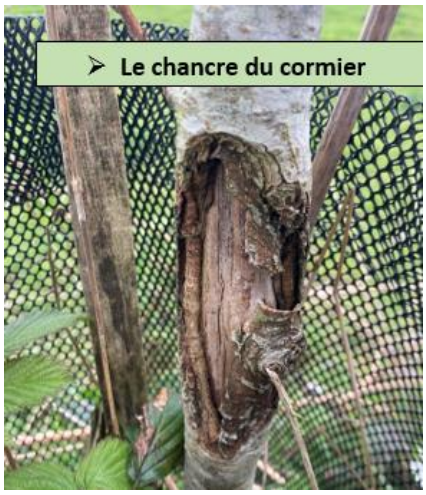
Dans le cadre du programme Breizh Bocage, ce sont 70,7 kilomètres de haies bocagères qui ont été plantées sur le territoire de l'UGVA (par l'ancien SMBVT puis par l'UGVA) depuis 2014. Une méthodologie a été élaborée afin de caractériser l'ensemble des haies plantées sur le territoire (humidité, position sol, ombrage…), de quantifier le nombre de plants morts par linéaires, d'identifier et analyser les causes de mortalité.

Ce stage a permis de mettre en avant le bon taux de réussite global qui s'élève à 75 % sur les huit campagnes de plantation étudiées. Ces taux s'avèrent variables selon l'année avec, comme minimum, 9,25 % de mortalité pour la campagne de l'hiver 2015-2016 et, comme maximum, 36,46 % de mortalité pour celle de l'hiver 2021-2022 (campagne de plantation dont les plants ont subi les canicules de l'été 2022 en première année de végétation).

Le travail réalisé a montré les difficultés à déterminer avec précision les paramètres exacts qui augmentent le risque de mortalité des plants. Le paramètre qui semble avoir le plus d'impact sur la mortalité des plants est le nombre de jours de forte chaleur (>= 30°C) au cours de la première période de végétation.



Dans une moindre mesure et de manière attendue, d'autres facteurs impactent le taux de survie ou l'état sanitaire des plants tels que les maladies (chalarose, chancre…), la faune (chevreuil notamment mais aussi lièvres, lapins, frelons, chenilles processionnaires…), les entretiens trop poussés (épareuse trop proche des plants par exemple) ou trop fréquents etc.







Plusieurs préconisations ont été avancées à la suite de ce stage à savoir :

- Le remplacement des dalles en fibre végétale par du copeau de bois afin de maintenir une meilleure humidité au pied des plants favoriser un meilleur apport de matière organique
- De protéger également les arbustes dans les secteurs où la pression de la faune est importante (chevreuil, lièvre et lapins)
- De réduire les entretiens trop agressifs
- Dans le cadre du changement climatique, de continuer à planter des essences autochtones mais de commencer à intégrer des essences plus méridionales (chêne pubescent par exemple) où des essences autochtones mais de provenance génétique plus méridionale (QRO301 ou QRO361 pour le chêne pédonculé par exemple).

F. Travail cartographique du maillage bocager

Un travail cartographique du maillage bocager a été réalisé sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval. Résultat : ce sont au total 35,6 kms de linéaires bocagers qui ont disparu et 58,8 kms qui sont apparus sur le territoire de l'UGVA entre 2010 et 2020.

Les apparitions issues d'aménagements fonciers sont de 33,2 kms et celles issues du portage du programme Breizh Bocage sont de 22 kms. 94 % de ces linéaires apparus ont été financés par le programme Breizh Bocage.

Parmi les bons élèves : le Morbihan. Ceci témoigne du rôle prépondérant des financements publics dans la reconstitution du maillage bocager du territoire de l'UGVA. Seuls 3,5 kms de haies sont apparus entre 2010 et 2020 sans lien avec le programme Breizh Bocage (certainement par régénération naturelle ou plantations individuelles). En absence de ce programme, le territoire de l'UGVA aurait vu son maillage bocager réduire de 32 kms soit un bilan négatif avec seulement 9 % des arasements compensés.

De plus, si on considère uniquement la partie du territoire située sur les départements 35 et 44 (et n'ayant pas bénéficié d'un programme de financement public de plantation sur cette période), seulement 7 % des linéaires disparus (14,6 kms) ont été compensés par de nouveaux linéaires, soit 1 km. Par conséquence, ce sont les efforts de plantations sur la partie morbihannaise du territoire entre 2010 et 2020 qui ont permis d'augmenter la moyenne de densité bocagère du territoire.

Les **actions transverses**

IX. L'animation territoriale

Types d'action

- L'**acculturation des acteurs du territoire** : collectivités et partenaires aux enjeux de l'eau.
- La **sensibilisation** des écoles et du grand public.
- La **communication** sur les actions portées par Eaux & Vilaine.

Bénéfices

- Les **politiques publiques harmonisées** en cohérence avec le SAGE Vilaine.
- L'**expertise technique d'Eaux & Vilaine valorisée** dans les documents de planification et les études.
- La **compréhension des enjeux de l'eau et une prise de conscience facilitées.**





IX. L'animation territoriale

A. Pédagogie

1) Convention CPIE Val de Vilaine – volet pédagogie

Une convention cadre de partenariat 2021/2023 Eaux & Vilaine / CPIE Val de Vilaine a été signée le 20/09/2020 pour une durée de 3 ans suite à la délibération du 30/06/20 du Comité Syndical.

La convention avec le CPIE Val de Vilaine s'intègre dans le projet « l'arbre et la haie » porté par le CPIE. Eaux & Vilaine participe au projet via la fiche action pédagogie. Elle regroupe des actions d'animations à destination du grand public et scolaires.

Eaux & Vilaine finance jusqu'à un plafond de 10 000 euros / an la fiche action 1 qui est révisée annuellement.

- **Objet :** Concevoir et animer une campagne de sensibilisation pour préserver les haies, le bocage
- **But :** Etablir un programme pédagogique de mars 2020 à mars 2022 destiné à la population pour sensibiliser à l'importance de conserver, de gérer et de reconstituer le bocage.
- **Objectifs :**
 - ✓ Informer et sensibiliser la population aux rôles joués par l'arbre et la haie dans le contexte d'effondrement de la biodiversité et inciter à la plantation
 - ✓ Proposer des animations sur l'arbre aux scolaires et au grand public
 - ✓ Créer une animation d'une demi-journée pour les scolaires (cycle 3) sur l'arbre et la haie, nombre d'animations à définir selon le budget et les choix des élus.
 - ✓ Participation au salon du végétal passion en avril à Redon (stand et animations)

Actions menées en 2023

- 14 animations scolaire, 286 élèves du primaire, 10 écoles sur 100 sollicitées. Pour ces animations le CPIE a conçu le programme, créé les outils pédagogiques et utiliser du matériel à renouveler. L'animation se déroule sur une demi-journée.





- Ateliers de plantation pédagogique grand public ; 8 chantiers, 85 personnes, 774 ml planté. Communication par voie de presse (ouest France, les infos du Pays de Redon, Cactus), par internet (fondation pour l'homme et la nature, le site du CPIE, page Facebook), par affichage dans les médiathèques (affiche ci-dessous). L'idée de ces ateliers, est de former la population à la plantation de haies bocagères. C'est aussi l'occasion de sensibiliser aux rôles joués par les haies.






B. Evènementiel

1) Signature du contrat territorial 2023-2025

La signature officielle du second contrat territorial Eau de l'Unité de Gestion Vilaine Aval d'Eaux & Vilaine, a eu lieu le 9 juin 2023, à Questembert (56). Etaient au rendez-vous, les nombreux partenaires techniques et financiers unis dans une approche territoriale et visant un même objectif : la reconquête du bon état écologique des masses d'eau sur le bassin de la Vilaine Aval. Un projet ambitieux de près de 8 millions d'euros pour la période 2023-2025.

Le contrat territorial 2020-2022 arrivant à échéance, l'Unité de Gestion Vilaine Aval d'Eaux & Vilaine poursuit ses engagements auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour 2023-2025. Ce second contrat territorial Eau matérialise la volonté conjointe des partenaires techniques et financiers, d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il traduit aussi la volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs : particuliers, collectivités, professions agricoles, industriels… dont les usages ont un impact sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Fort de cet engagement, les EPCI ont décidé de renforcer le budget consacré à la reconquête de la qualité de l'eau, soit près 8 millions d'euros pour la période 2023-2025.



Plusieurs maîtres d'ouvrages associés vont s'engager également sur la période 2023-2025. Il s'agit essentiellement d'organismes professionnels, également signataires de ce contrat, à savoir les Fédérations de pêche du 35 et du 56, la Chambre d'agriculture de Bretagne, Agrobio 35, Adage, les Agrobiologistes du Morbihan (GAB 56), Ter Qualitechs, Innoval, Cerfrance Brocéliande, CIVAM, Eilyps, CETA 35, CUMA Bretagne.

Une nouvelle vidéo a été réalisée dans le cadre de la signature officielle du second Contrat Territorial Eau 2023-2025 de l'UGVA le 9 juin 2023. Cette vidéo présente l'ensemble des thématiques portées par l'UGVA dans le cadre de ce nouveau contrat dont la thématique bocage, les programmes Breizh Bocage et Liger Bocage, le déroulement des travaux bocagers et l'intérêts des haies bocagères. Cette vidéo est visionnable sur la page YouTube d'Eaux & Vilaine.

2) Journée mondiale des zones humides

Comme chaque année, Eaux & Vilaine participe à la journée mondiale des zones humides. En partenariat avec l'office de tourisme de Redon, une visite contée à la Roche du Theil sur les zones humides a rassemblé une 20aine de randonneurs.



C. Presse

Chaque année, les travaux milieux aquatiques et bocage sont suivis par la presse locale. Cette année, plus particulièrement, nous avons communiqué sur le projet de Pipriac sur les chaînes TVR Rennes ; https://www.facebook.com/TVR35Bretagne/videos/278052328535697 et France 3.



Recréé, ce petit ruisseau va métamorphoser le bourg

Pipriac – Le Fougeray, un ancien ruisseau délaissé, vient d'être recréé dans son lit initial. La renaturation de sa vallée et les aménagements prévus, vont transformer le centre.

Le projet

C'est un chantier atypique qui s'est ouvert à la rentrée, au cœur de la commune. Le Fougeray, un vieux ruisseau affluent du Canut de Renac, qui se jette plus au sud dans la Vilaine, entre l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Atlantique, est en train de reprendre vie dans son lit initial.

Des méandres recréés, une vallée entière aménagée

Une opération qui pourrait rendre dubitatifs les habitants, puisqu'un profond creuset, très rectiligne, issu du remembrement de 1988, fait déjà office de drainage des eaux pluviales juste à côté du méandrage nouvellement créé.

« L'objectif est de réaménager toute la vallée autour de ce cours d'eau, pour en faire un endroit où l'on aura plaisir à venir flâner, se poser, ou bien échapper à la circulation », explique Jean-Luc Lévesque, premier adjoint, qui souligne ne pas avoir eu de mal à convaincre les riverains **« de céder des fonds de jardin »**.

Dès à quelques années, le temps que la nature fasse son œuvre, les anciens champs de maïs inexploités depuis plus de quinze ans, devenus jachères, retrouveront une faune et une flore.

Afin de communiquer sur les travaux bocagers réalisés au cours de la campagne 2023/2024, l'UGVA a organisé un point presse le 25/01/24. Ce point presse a eu lieu sur la commune de Fégréac où plus de 430 ml de haies ont été réalisés sur des parcelles agricoles.



FÉGRÉAC

La commune soutient et encourage le « Liger bocage »

Liger Bocage à Fégréac : Guillaume Cosson, Régis de Barmon, Catherine Laillé et Fabrice Sanchez. Photo Presse Océan

D. Panneaux

✓ *Travaux milieux aquatiques*

Les travaux milieux aquatiques et bocage sont signalés par des panneaux explicatifs.





✓ *Travaux bocage*

Six panneaux de communication Liger Bocage ont également été élaborés et installés au cours de l'année au pied de deux linéaires de plantation réalisés au cours de l'hiver 2023/2024. Ces panneaux visent à informer les promeneurs au sujet du programme Liger Bocage, de ses financeurs et du rôle des haies bocagères. Une parution dans les bulletins municipaux des communes concernées est également passée à l'automne 2023-2024





Deux panneaux de communication Breizh Bocage ont également été élaborés au cours de l'année et installés début 2024 au pied de deux linéaires de plantation réalisés au cours de l'hiver 2023/2024. Ces panneaux visent à informer les promeneurs au sujet du programme Breizh Bocage, de ses financeurs et du rôle des haies bocagères.





E. Supports vidéo

Une nouvelle vidéo a été réalisée dans le cadre de la signature officielle du second Contrat Territorial Eau 2023-2025 de l'UGVA le 9 juin 2023. Cette vidéo présente l'ensemble des thématiques portées par l'UGVA dans le cadre de ce nouveau contrat dont la thématique bocage, les programmes Breizh Bocage et Liger Bocage, le déroulement des travaux bocagers et l'intérêts des haies bocagères. Cette vidéo est visionnable sur la page YouTube d'Eaux & Vilaine.



F. Newsletter

La feuille de route 2023-2025 est portée par une ambition forte des EPCI. Aussi, Eaux & Vilaine a souhaité informer de sa mise en oeuvre en commençant par le premier numéro de l'Inf'Eaux, à destination des EPCI, des communes et de tous nos partenaires. Diffusée 3 à 4 fois par an, cette lettre d'information présentera notamment l'actualité de l'unité mais également plus largement celle de Eaux & Vilaine. En 2023, 3 lettres ont été diffusées en mars, juillet et novembre.



G. Visite de site

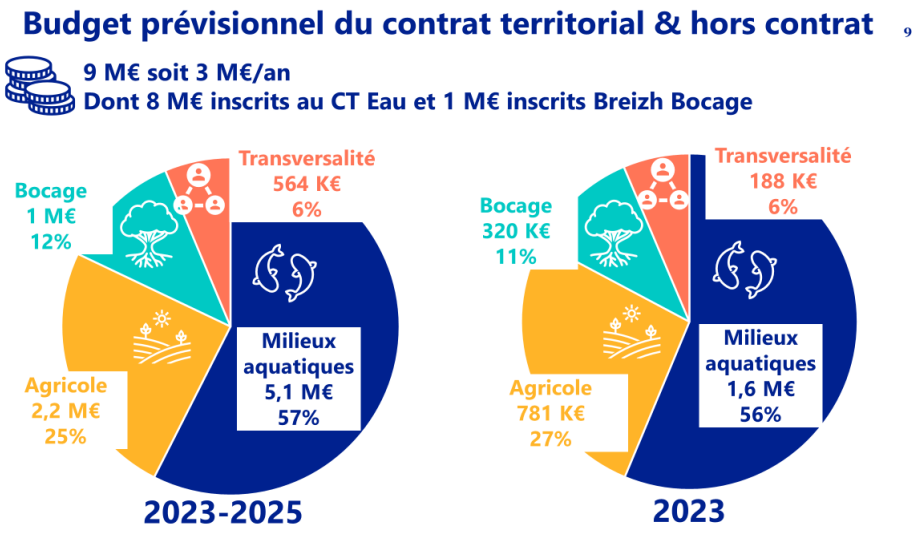
Chaque année, des visites de sites après travaux sont proposées aux élus et partenaires techniques, financiers et institutionnels. Cette année a été organisée une visite des travaux de restauration de la continuité écologique du Tohon au moulin de Glô à Questembert.



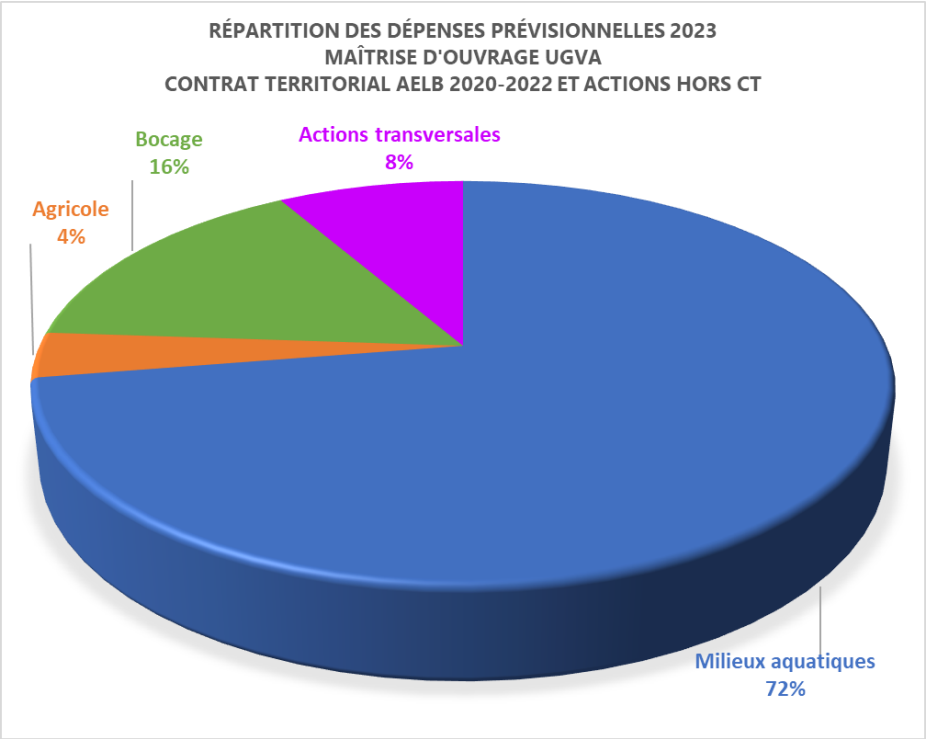


X. Bilan technico-financier

Le montant prévisionnel des actions inscrites au contrat s'élève à 1 934 437 € sous maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine dont 536 K€ de moyens humains. Avec le bocage hors CT, le montant prévisionnel du programme actions et animations pour l'UGVA s'élève à 2 254 437 € en 2023.



Plus des deux tiers du budget est dédié au volet milieux aquatiques. Le volet agricole représente moins de 5% avec l'animation et les actions collectives et individuelles de l'UGVA.



Le taux de réalisation du programme respecte les proportions du budget prévisionnel pour l'UGVA entre les volets milieux aquatiques, agricole, bocage et transversalité.

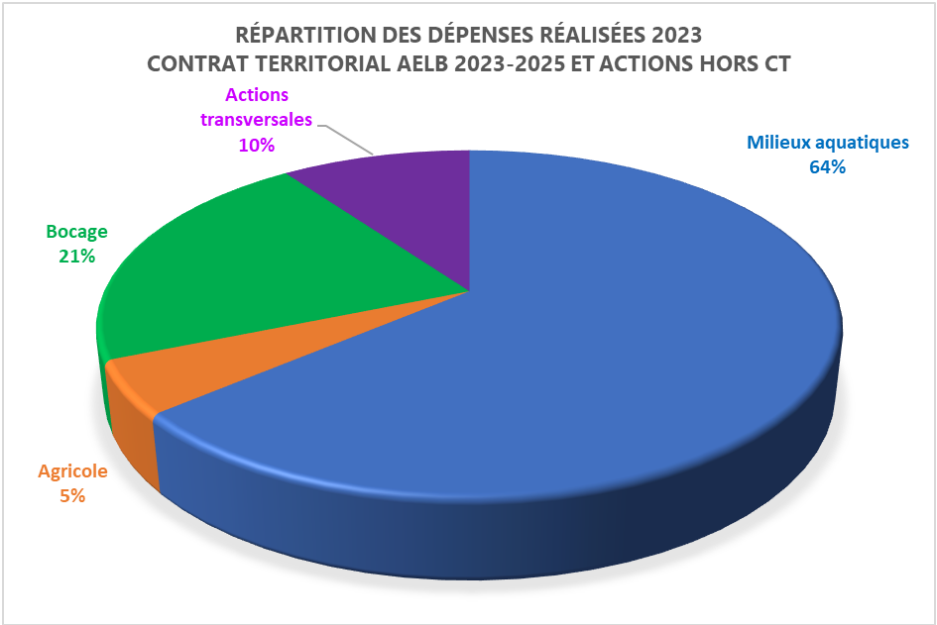
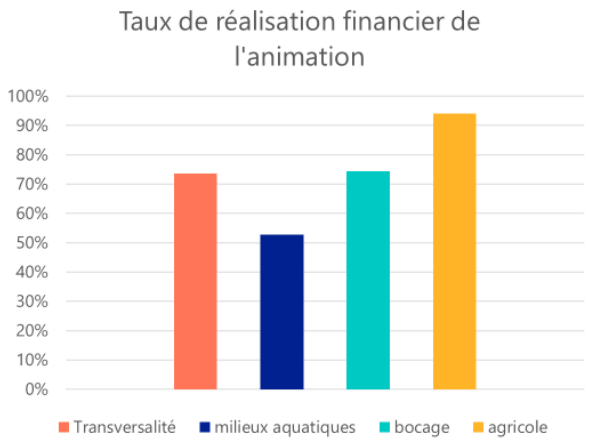
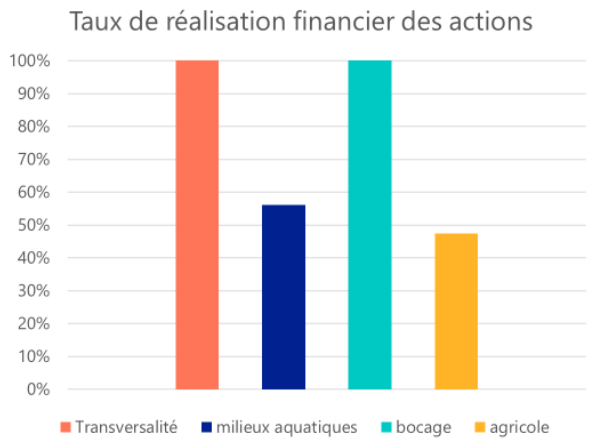


Figure 8 : graphique de répartition des dépenses réalisées 2023 pour l'Unité de Gestion Vilaine Aval





Au niveau de l'animation, le taux de réalisation inférieurs pour les milieux aquatiques est dû aux mouvements de personnel plus important cette année entre les départs (2), les remplacements (2 au 16/06/24 et 01/01/24) et les recrutements (4) à mener dans un contexte avec peu de candidats. Dans les recrutements prévus au regard de la nouvelle ambition 2023-2025, ont été recrutés une gestionnaire administrative (01/12/24), une animatrice territoriale (01/01/24), un technicien bocage (01/06/23), 1 technicien milieux aquatiques (01/04/23).

Aussi le taux de réalisation financière des actions est inférieur au prévisionnel pour les milieux aquatiques, d'autant plus avec le volontariat des travaux.

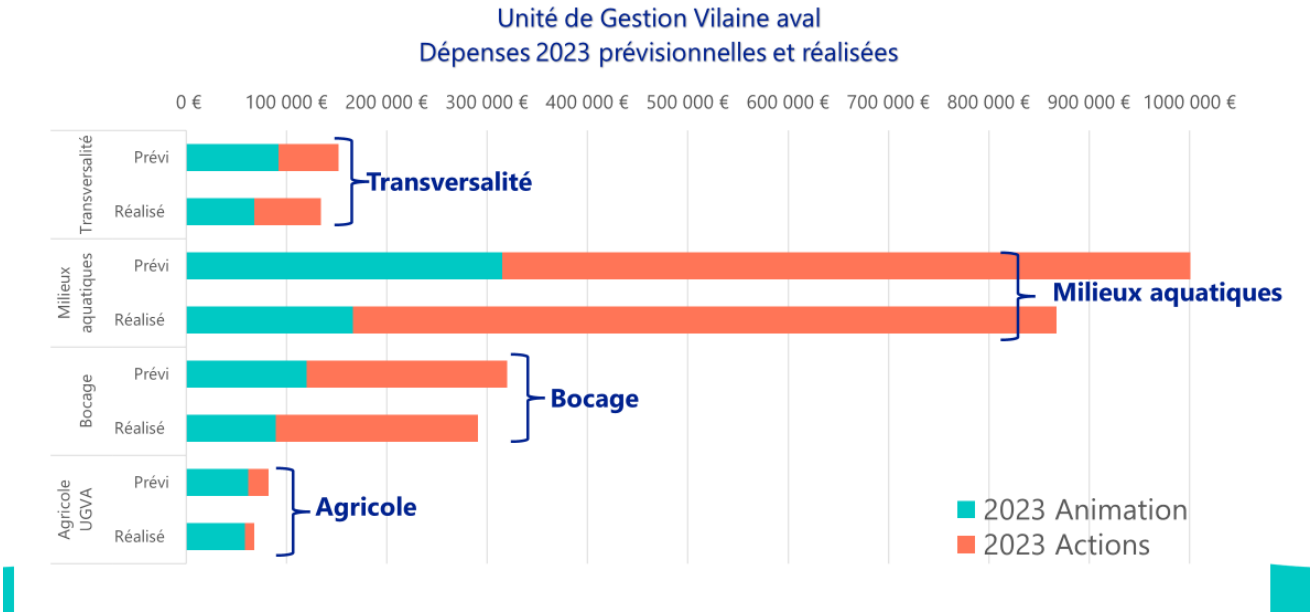


Figure 9 : dépenses 2023 prévisionnelles et réalisées

- Milieux aquatiques : les travaux ont été réalisés à hauteur de 56%. Avec les départs, remplacements et recrutement en cours d'année voir reportés en 2024, le taux de réalisation de 53% pour l'animation n'a pas permis d'atteindre plus de 56% de réalisation des travaux au regard des moyens humains alloués.
- Bocage : les travaux sur le bocage correspondent à 2 ETP dont un recrutement en juin 2023 pour les travaux en Pays de la Loire. Grâce à ce recrutement, même tardif en cours d'année, le taux de réalisation des travaux a atteint 100% en lien avec la forte demande de travaux.
- Agricole : en sus du programme d'actions individuelles et collectives des maîtres d'ouvrage agricole, l'unité prévoyait également des actions. Les actions individuelles réservées pour la Loire-Atlantique, en l'absence de maître d'ouvrage n'ont pas été réalisées. En revanche les actions collectives ont été réalisées à hauteur de 74%.

Le budget global (actions et animations) a été réalisé à hauteur de 64%. Le taux financier moyen de réalisation entre les différentes thématiques (actions et animation) est de 79% avec un taux plus bas pour les milieux aquatiques (55%) et un taux plus élevé pour le bocage (91%).

La clé de répartition du reste à charge pour les EPCI est calculée sur 50% population EPCI et 50% surface EPCI à l'UGVA.

Redon Agglomération	Arc Sud Bretagne	Questembert Communauté	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
47,22%	*34,35%*	*16,14%*	*2,29%*

Figure 10 : coefficient de contribution au resta à charge pour chaque EPCI

Le reste à charge a été lissé sur 2023-2025.

Redon Agglomération	Arc Sud Bretagne	Questembert Communauté	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
277 900 €	202 200 €	95 000 €	13 500 €

Figure 11 : reste à charge pour chaque EPCI lissé sur le prévisionnel 2023-2025 de la nouvelle annexe financière au protocole de transfert